

CHAPTER 2**SQUAD DRILL AT THE HALT
WITHOUT ARMS****FORMATION OF A SQUAD**

1. As soon as practicable after arrival at the recruit training establishment, recruits shall be instructed on squad formations. These formations are essential to maintain control and ensure uniformity throughout recruit training.

2. On the command FORM UP IN SINGLE (TWO) (THREE) RANKS – MOVE, all persons so ordered will:

- a. assume the position of attention;
- b. observe the standard pause;
- c. stepping off with the left foot, march forward towards the instructor; and
- d. the first individual approaching the instructor will halt three paces directly in front, and the remainder will cover him and/or fall in on his left at arm's length intervals in accordance with Figure 2-1.

3. The instructor shall decide what formation to use. As a guide, a squad of:

- a. five or fewer form a single rank;
- b. six to nine form up in two ranks; and
- c. ten or more form up in three ranks.

POSITION OF ATTENTION

4. The position of attention is one of readiness for a word of command. Alertness and exactness in this position is important, and therefore personnel should not be kept at attention longer than necessary.

5. The position of attention is the position adopted by all when addressing a superior.

CHAPITRE 2**EXERCICE D'ESCOUADE À LA HALTE
SANS ARMES****FORMATION D'UNE ESCOUADE**

1. Dès que possible après leur arrivée au centre d'instruction des recrues, les recrues doivent recevoir l'instruction sur les différentes formations d'escouade. Ces formations sont essentielles pour assurer le contrôle et l'uniformité durant toute la période d'instruction des recrues.

2. Au commandement « SUR UN (DEUX) (TROIS) RANG(S) — MARCHÉ », toutes les personnes qui reçoivent cet ordre doivent :

- a. se mettre au garde-à-vous;
- b. faire la pause réglementaire;
- c. en partant du pied gauche, se diriger vers l'instructeur; et
- d. La première personne qui arrive près de l'instructeur s'arrête à trois pas immédiatement en face de celui-ci; les autres se placent derrière elle ou s'alignent à sa gauche à une longueur de bras, comme l'illustre la figure 2-1.

3. L'instructeur devra choisir la formation à utiliser. À titre d'indication, une escouade de :

- a. cinq personnes ou moins forme un seul rang;
- b. six à neuf personnes forme deux rangs; et
- c. dix personnes ou plus forme trois rangs.

POSITION DU GARDE-À-VOUS

4. La position du garde-à-vous est celle qu'adoptent les militaires en attendant de recevoir un commandement. Les militaires doivent être alertes et se tenir dans cette position avec précision; il ne faut donc jamais les laisser au garde-à-vous plus longtemps qu'il ne le faut.

5. Le garde-à-vous est la position qu'adoptent tous les militaires lorsqu'ils s'adressent à un supérieur.

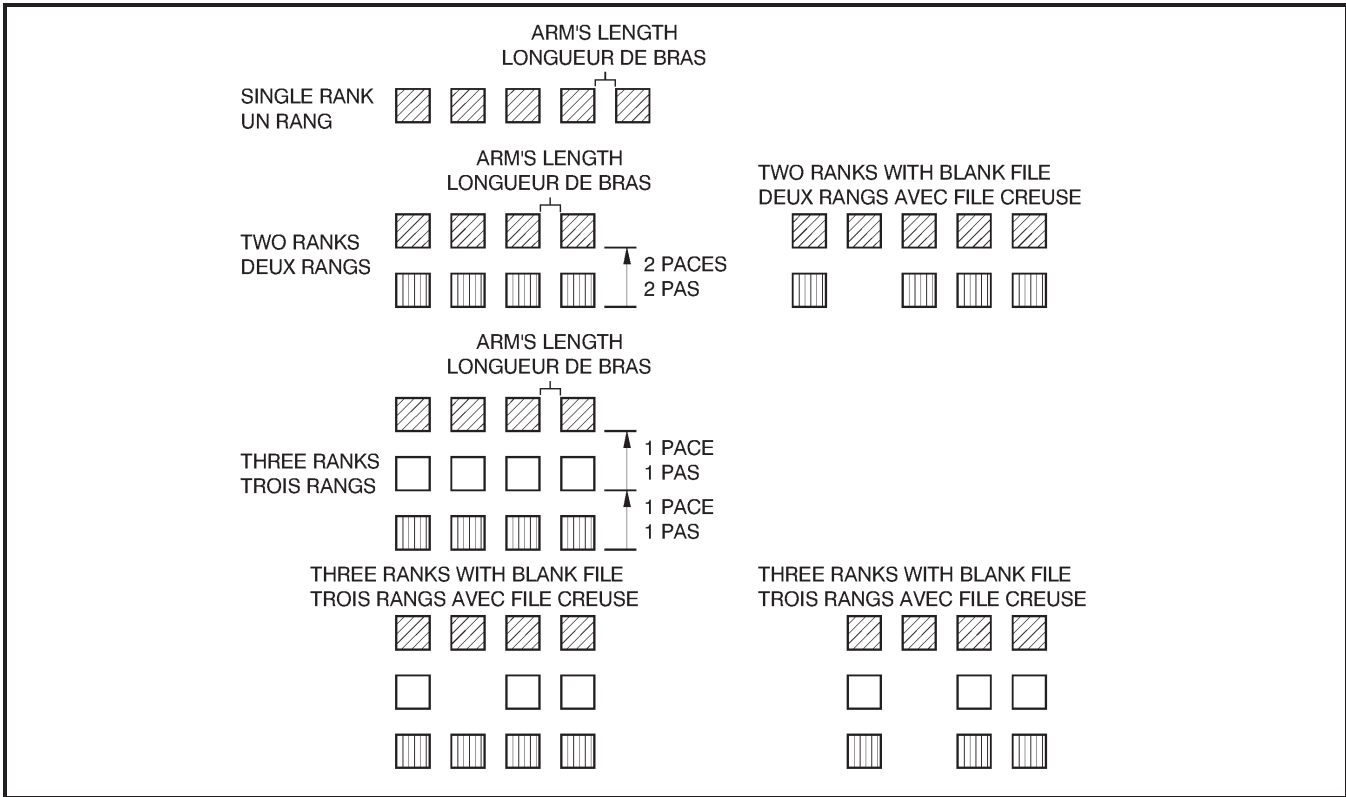


Figure 2-1 Squad Formations
 Figure 2-1 Formations d'escouades

6. The position of attention is as follows (Figure 2-2):

- a. heels together and in line;
- b. feet turned out to form an angle of 30 degrees;
- c. body balanced and weight distributed evenly on both feet;
- d. shoulders level, square to the front;
- e. arms hanging as straight as their natural bend will allow, with elbows and wrists touching the body;
- f. wrists straight, the back of the hands outwards;
- g. fingers aligned, touching the palm of the hand, thumbs placed on the side of the forefinger at the middle joint with the thumbs and back of the fingers touching the thighs lightly and the thumbs in line with the seam of the trousers; and

6. À la position du garde-à-vous (figure 2-2) :

- a. les talons sont rapprochés et en ligne;
- b. la pointe des pieds est tournée vers l'extérieur pour former un angle de 30 degrés;
- c. le corps est bien équilibré et le poids est réparti également sur les deux pieds;
- d. les épaules sont au niveau et perpendiculaires devant;
- e. les bras tombent naturellement, les coudes et les poignets sont appuyés contre le corps;
- f. les poignets sont droits, l'arrière de la main faisant face vers l'extérieur;
- g. les doigts les uns à côté des autres sont refermés contre la paume de la main, les pouces sont collés sur l'index à la deuxième jointure, les pouces et l'arrière des doigts touchant légèrement la cuisse, et les pouces sont en ligne avec la couture du pantalon; et

h. head held erect, neck touching the back of the collar, eyes steady, looking their height and straight to the front.

h. la tête est droite, le cou appuyé sur l'arrière du col, les yeux sont immobiles et le regard est dirigé droit vers l'avant.

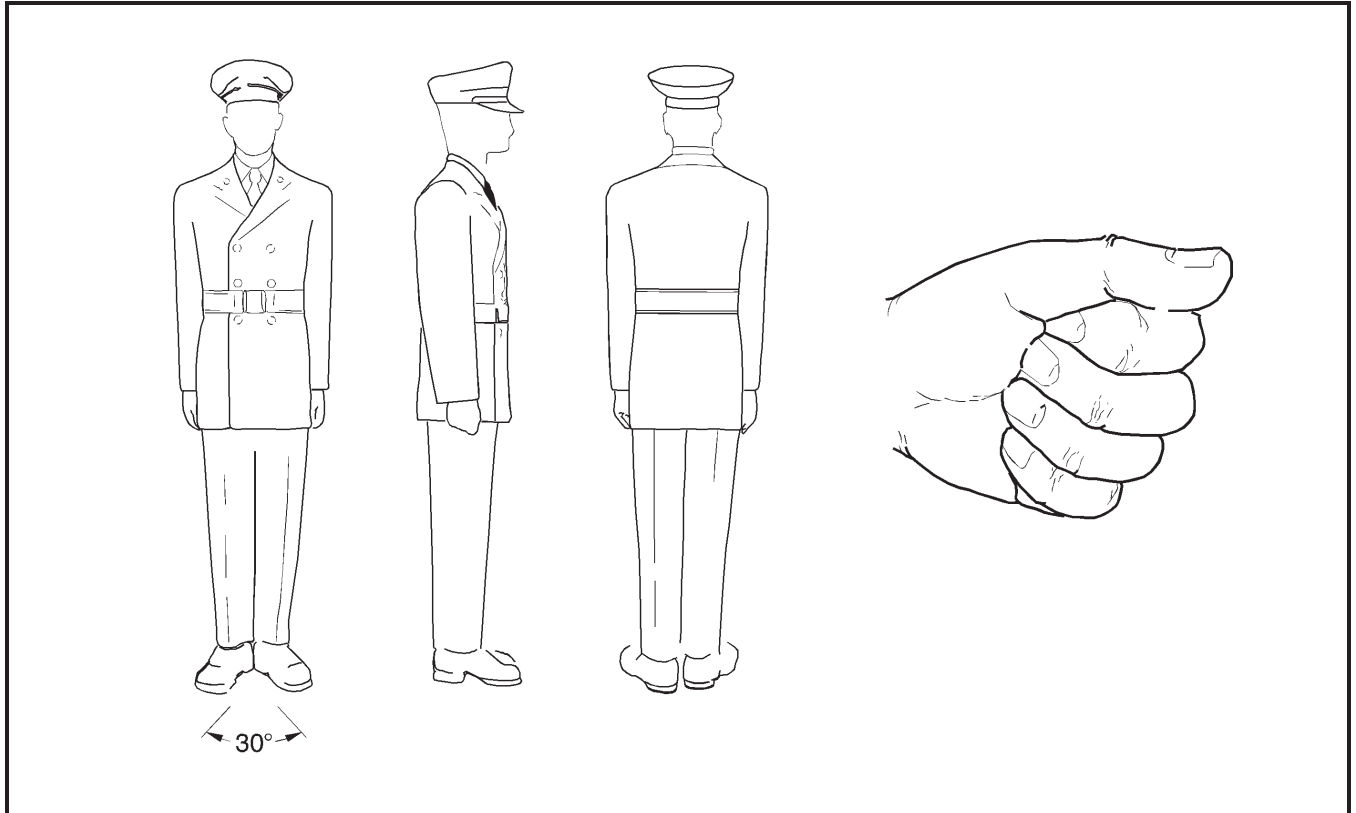


Figure 2-2 Position of Attention
Figure 2-2 Position du garde-à-vous

7. No part of the body should be strained.

7. Aucune partie du corps ne doit être tendue.

POSITION OF STAND AT EASE

POSITION EN PLACE REPOS

8. The position of standing at ease is an intermediate position between attention and standing easy. It allows no relaxation but can be maintained without strain for a longer time than the position of attention.

8. La position en place repos est une position intermédiaire entre le garde-à-vous et la position repos. Elle ne permet pas de détente, mais peut être maintenue sans effort plus longtemps que la position du garde-à-vous.

STAND AT EASE FROM ATTENTION

DU GARDE-À-VOUS À LA POSITION EN PLACE REPOS

9. On the command STAND AT EASE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members bend the left knee (Figure 2-3).

9. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, EN PLACE REPOS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade fléchissent le genou gauche (figure 2-3).

10. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

- a. carry the left foot to the left, straightening it in double time, and place it smartly flat on the ground with the inside of the heels 25 cm apart;

10. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. écarter le pied gauche vers la gauche, redresser la jambe à une cadence accélérée et placer rapidement le pied à plat sur le sol, l'intérieur du talon gauche à 25 cm de celui du talon droit;

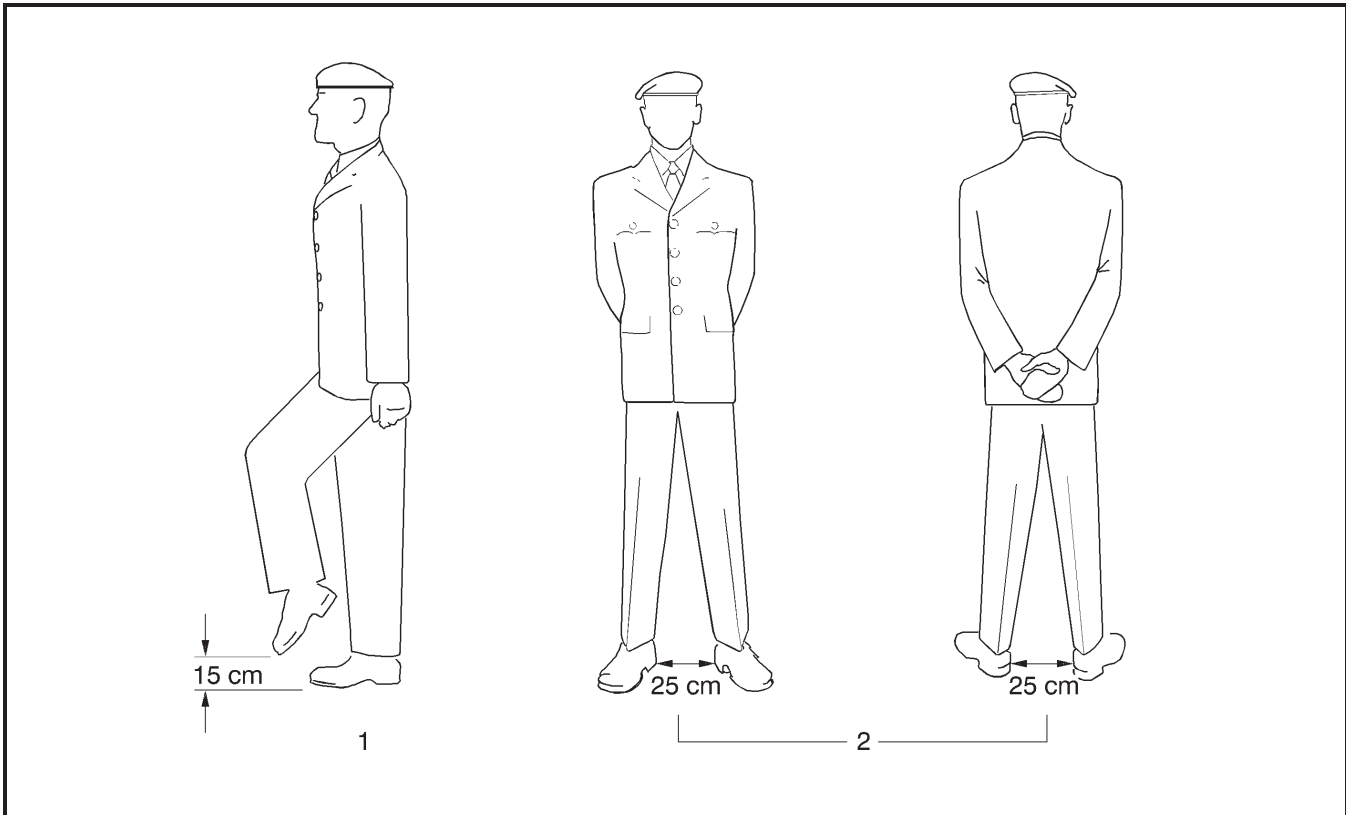


Figure 2-3 Position of Stand at Ease from Attention

Figure 2-3 Façon de passer de la position du garde-à-vous à la position en place repos

- b. simultaneously, with a quick motion, bring the arms behind the back, stretched to their full extent, and place the back of the right hand in the palm of the left, with thumbs crossed right over left, the fingers together and extended; and
- c. balance the body with the weight evenly distributed on both feet.

- b. en même temps, placer rapidement les bras derrière le dos, en les tendant le plus loin possible, le dos de la main droite dans la paume de la main gauche, les pouces croisés, le droit par-dessus le gauche, et les doigts étendus vers le sol; et
- c. répartir également le poids du corps sur les deux pieds.

11. On the command STAND AT – EASE, the two movements are combined.

11. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les deux parties du mouvement sont combinées en une seule.

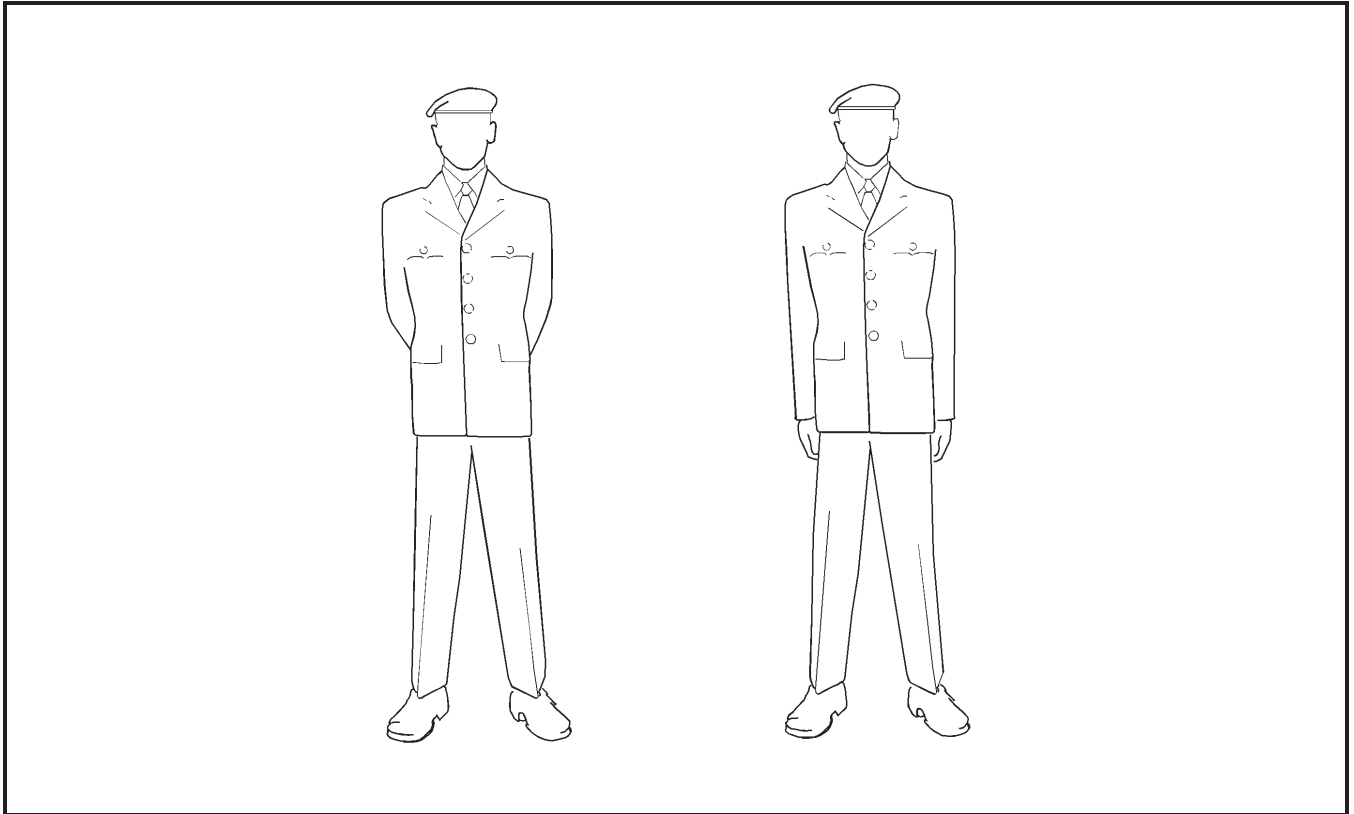


Figure 2-4 Position of Stand Easy

Figure 2-4 Position repos

STAND EASY

12. The position of stand easy is ordered when it is desirable to permit troops to relax. This command is only given when the squad is in the position of stand at ease.

13. On the command STAND – EASY, squad members shall (Figure 2-4):

- a. close the hands and bring the arms to the position of attention;
- b. observe a standard pause; and
- c. relax.

14. When standing easy, squad members may, with permission, move all but their feet and adjust clothing and equipment, but they shall not smoke or talk.

REPOS

12. On met les militaires dans la position de repos pour leur permettre de se détendre. Ce commandement ne se donne que lorsque l'escouade est à la position en place repos.

13. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent (figure 2-4) :

- a. fermer les mains et ramener les bras le long du corps, comme pour la position du garde-à-vous;
- b. faire une pause réglementaire; et
- c. se détendre.

14. À la position du repos, les membres de l'escouade peuvent, s'ils en ont la permission, ajuster leur tenue et leur équipement sans toutefois déplacer les pieds et ils ne doivent ni fumer, ni parler.

STAND AT EASE FROM STAND EASY

15. On the cautionary command SQUAD, squad members shall assume the position of stand at ease.

ATTENTION FROM STAND AT EASE

16. On the command ATTENTION BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall bend the left knee and shift their balance to the right foot.

17. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

- a. straighten the left leg in double time, place the foot smartly on the ground, toe touching first, followed by the heel, and with heels aligned; and
- b. simultaneously, with a quick motion, bring the arms and hands to the position of attention.

18. On the command ATTEN – TION, the two segments of the movements are combined as one.

CARRYING OF ARTICLES

19. If any one article is carried, such as a briefcase, umbrella or raincoat, it shall be carried in the left hand. If an article is carried when marching, the left arm is not swung.

20. Articles shall be carried in the manner illustrated in Figure 2-5.

21. In all positions at the halt, the free arm shall be maintained at the side as for the position of attention.

REMOVE HEADDRESS

22. The order to remove headdress is customarily given on such occasions as outdoor church parades, during the consecration of Colours and whenever it is desirable to honour a dignitary by giving three cheers.

DE LA POSITION REPOS À LA POSITION EN PLACE REPOS

15. Au commandement « ESCOUADE », les membres de l'escouade adoptent la position en place repos.

DE LA POSITION EN PLACE REPOS AU GARDE-À-VOUS

16. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, GARDE-À-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche et ramener le poids de leur corps sur le pied droit.

17. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. étendre vivement la jambe gauche, placer le pied au sol de façon énergique, le bout du pied en premier, puis le talon, en gardant les talons en ligne; et
- b. en même temps, d'un mouvement rapide, ramener les bras et les mains à la position du garde-à-vous.

18. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les deux parties du mouvement sont combinées en une seule partie.

FAÇON DE PORTER LES OBJETS

19. Les objets, comme un porte-documents, un parapluie ou un imperméable, se portent de la main gauche. Il ne faut pas alors balancer le bras gauche en marchant.

20. Les objets doivent être portés de la façon indiquée à la figure 2-5.

21. Quelle que soit la position, à la halte, le bras libre doit être ramené le long du corps comme lorsque le militaire est à la position du garde-à-vous.

FAÇON DE SE DÉCOUVRIR

22. L'ordre de se découvrir est donné lorsque la coutume l'exige, comme pendant les services religieux à l'extérieur, au cours de la consécration des drapeaux et lorsqu'on désire honorer un dignitaire avec un salut de trois bans.

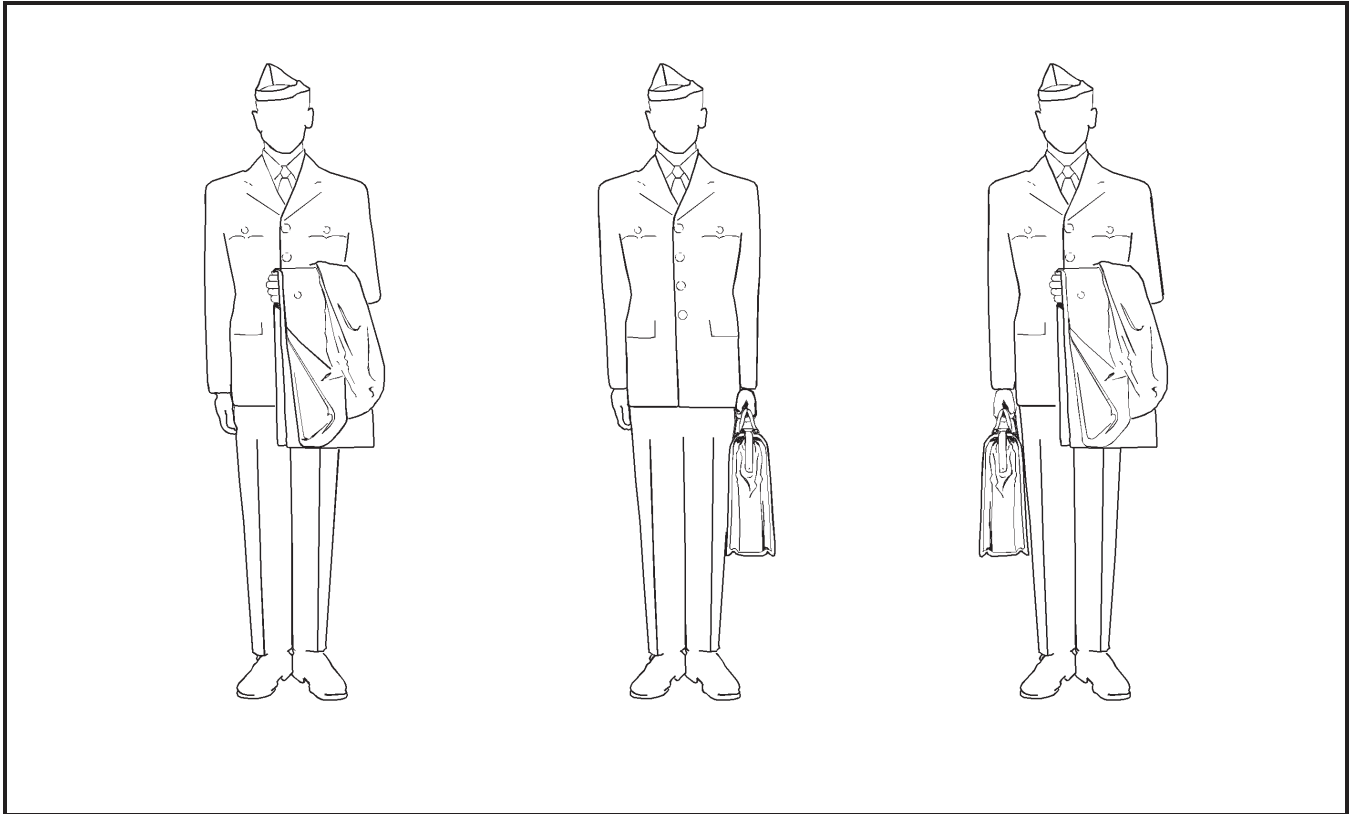


Figure 2-5 Carrying of Articles
Figure 2-5 Façon de porter les objets

23. When ordered, all ranks on parade shall remove their headdress with the exception of:

- a. adherents of the Sikh religion; and
- b. musicians when on parade with instruments.

24. On the command REMOVE HEADDRESS BY NUMBERS SQUAD – ONE, squad members shall bring the right hand to the front of the headdress by the shortest route and grasp it in the front between the thumb and fingers, with the fingers aligned and parallel to the shoulders as much as practicable (Figure 2-6).

25. On the command SQUAD – TWO, squad members shall maintain the bend in the right arm, cut the upper arm to the right side of the body and the forearm parallel to the ground, and bring the right hand to the centre of the body. Maintaining the grasp on the peak of the headdress, squad members shall hold the headdress above the hand and in the centre of the chest.

23. Lorsqu'ils en reçoivent l'ordre, tous les militaires en rassemblement doivent se découvrir, sauf :

- a. les membres de la religion sikh; et
- b. les musiciens qui prennent part à un rassemblement avec leurs instruments de musique.

24. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DÉCOUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent amener la main droite devant la coiffure par le plus court chemin et saisir l'avant, entre le pouce et les doigts; ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, être parallèles aux épaules (figure 2-6).

25. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent garder le bras droit plié, ramener le bras le long du corps en gardant l'avant-bras parallèle au sol et ramener la main droite au centre du corps. Tout en maintenant la prise sur le devant de la coiffure, les membres de l'escouade doivent tenir la coiffure au-dessous de la main et au centre du corps.

26. On the command REMOVE – HEADDRESS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

27. When a unit is carrying arms, all action is carried out with the left hand when the command REMOVE – HEADDRESS is ordered.

28. Religious tenets, including those which are sexually based, shall be respected in a place of worship (see also A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions).

STAND AT EASE WITH HEADDRESS REMOVED

29. On the command STAND AT – EASE, squad members shall assume the position for standing at ease when carrying articles, except that the right arm and hand will maintain the headdress in the position as detailed in paragraph 24.

STAND EASY WITH HEADDRESS REMOVED

30. On the command STAND – EASY, squad members shall extend the right arm down the side with headdress held below the hand and, after a standard pause, relax (see Figure 2-7).

REPLACE HEADDRESS

31. On the command REPLACE HEADDRESS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall replace the headdress with the right hand. When wearing other than a service or wedge cap, two hands shall be used.

32. On the command SQUAD – TWO, resume the position of attention by cutting the right arm or arms to the side.

33. On the command REPLACE – HEADDRESS, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

26. Au commandement « DÉCOUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés en un seul. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

27. Lorsque les militaires d'une unité portent des armes, ils doivent exécuter tous les mouvements nécessaires de la main gauche lorsqu'ils reçoivent le commandement « DÉCOUVREZ — VOUS ».

28. Les principes religieux, dont ceux qui sont basés sur le sexe, doivent être respectés dans les lieux de culte (voir aussi l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FC).

EN PLACE REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

29. Au commandement « EN PLACE RE — POS », les membres de l'escouade doivent adopter la position commandée lorsqu'ils transportent des articles, sauf que la main et le bras droits porteront le couvre-chef de la façon indiquée au paragraphe 24.

REPOS, LA COIFFURE À LA MAIN

30. Au commandement « RE — POS », les membres de l'escouade doivent amener le bras droit le long du corps, la coiffure tendue au bout de la main et en ligne avec celle-ci. Ils doivent se détendre, après avoir observé la pause réglementaire (voir figure 2-7).

FAÇON DE SE COUVRIR

31. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, COUVREZ-VOUS, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade devront se couvrir de la main droite. Lorsque les militaires portent une coiffure autre que la casquette réglementaire ou le calot, ils devront utiliser les deux mains pour se couvrir.

32. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade adoptent la position du garde-à-vous en ramenant le bras droit ou les bras le long du corps.

33. Au commandement « COUVREZ — VOUS », les deux mouvements sont combinés en un seul. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

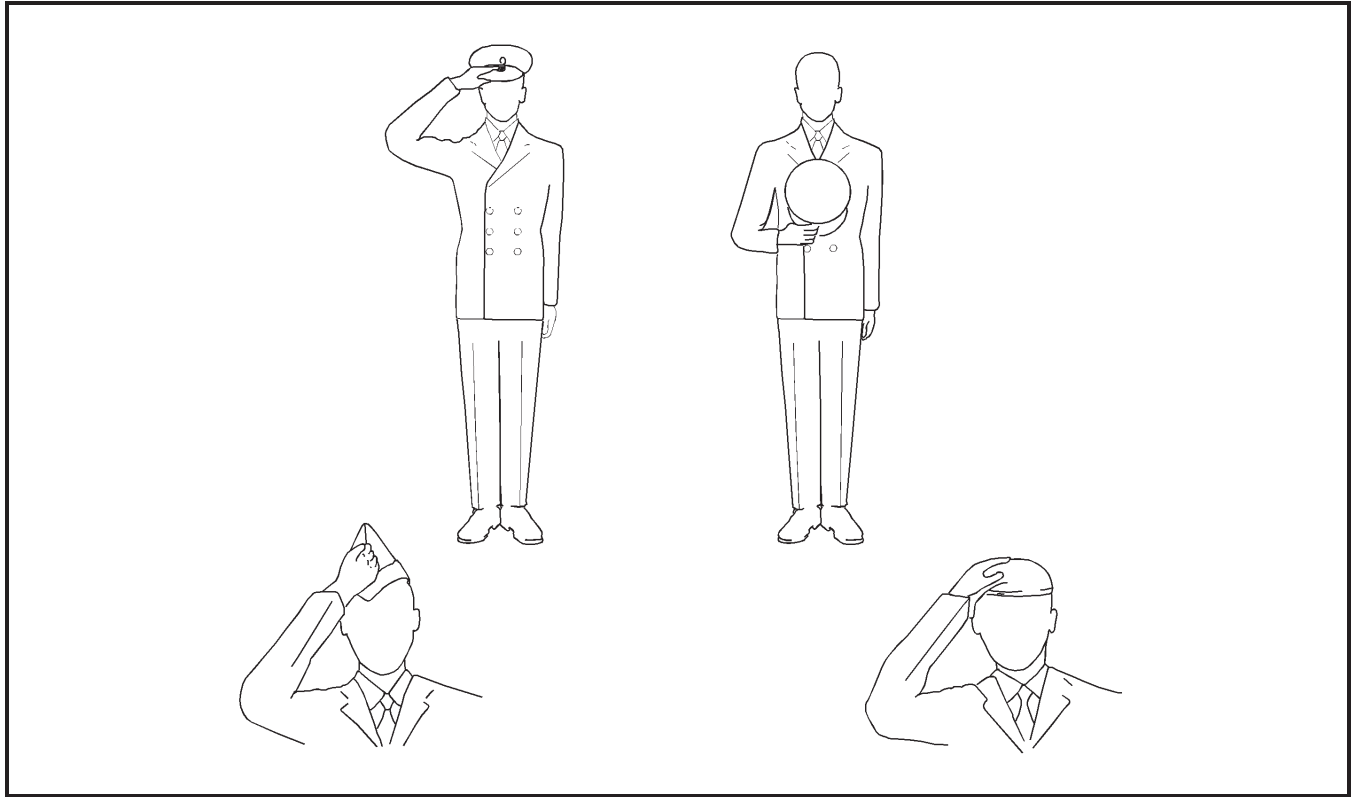


Figure 2-6 Remove Headdress
Figure 2-6 Façon de se découvrir

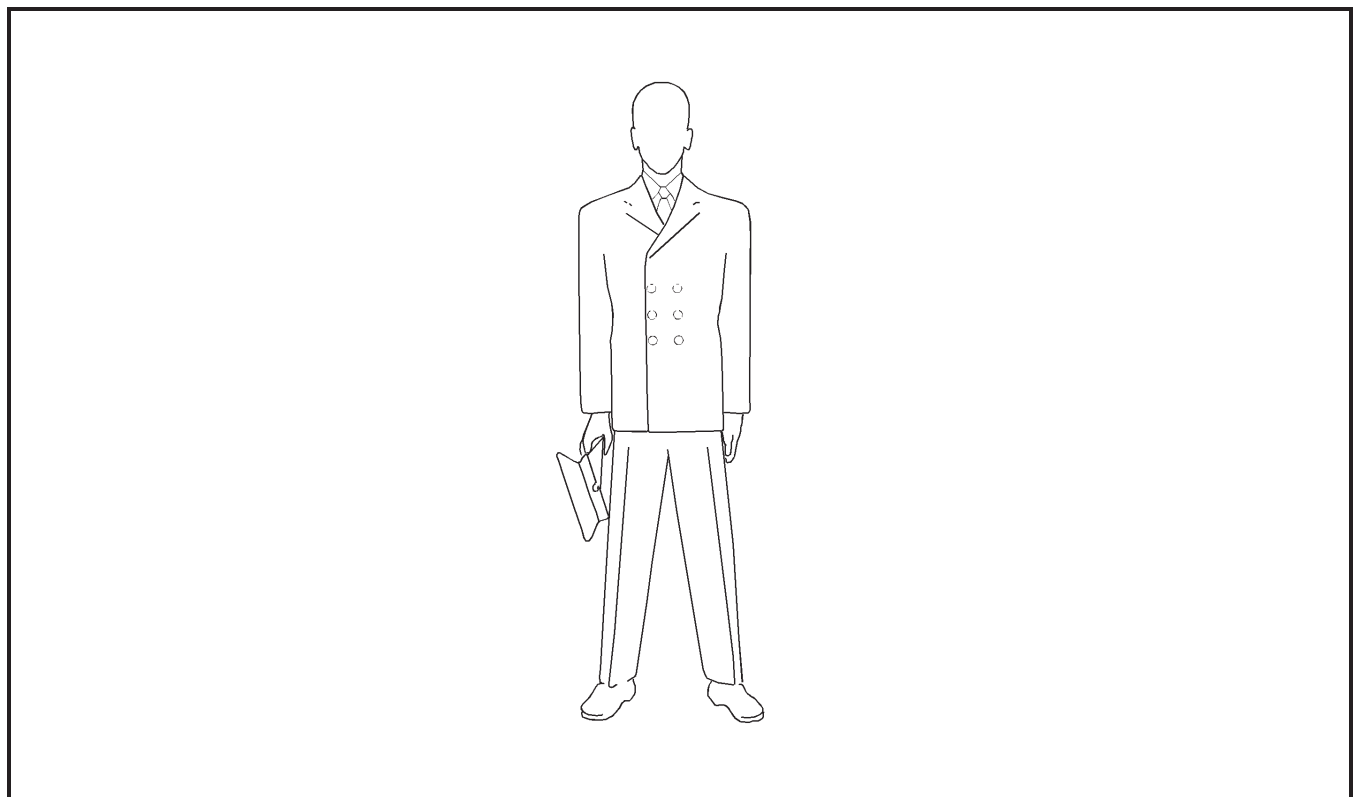


Figure 2-7 Stand Easy with Headdress Removed
Figure 2-7 Position repos, la coiffure à la main

34. Once the headdress has been adjusted, the arms are held by the side and the command **ATTEN – TION**, shall be given and actioned in three movements as for unfixed bayonets (Chapter 4). If personnel carrying arms wearing headdress that requires the use of both hands to place it on the head, on the command **REPLACE – HEADRESS**, the weapon shall first be placed between and gripped with the knees as for unfixed bayonets (Chapter 4), thus freeing both hands, after a standard pause, to complete the activity.

35. Officers carrying swords shall be ordered to return swords prior to removing headdress and shall draw swords upon the executive command **ATTEN – TION** following the command **REPLACE – HEADRESS**, observing a standard pause between movements.

SALUTING, AT THE HALT, WITHOUT ARMS

36. The salute is given with the right hand. When physical incapacity or carrying of articles makes a salute with the right hand impracticable, compliments will be paid by turning the head and eyes to the left or right or standing to attention, as appropriate (see also Chapter 1, Section 2).

37. On the command **TO THE FRONT SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE**, squad members shall:

- a. bend the right elbow and open the palm of the right hand as it passes the shoulder; and
- b. force the right hand by its shortest route to the front of the headdress (Figure 2-8) so that:
 - (1) the palm of the hand is facing down,
 - (2) the thumb and fingers are fully extended and close together,
 - (3) the tip of the second finger is in line with the outside of the right eyebrow and touching the outside edge of the headdress or arm of glasses, if worn,
 - (4) the hand, wrist and forearm are in a straight line and at a 45 degree angle to the upper arm,

34. Lorsque les militaires en armes portent une coiffure qui exige qu'on se serve des deux mains pour se couvrir, ils doivent, au commandement « **COUVREZ — VOUS** », placer leur arme entre leurs genoux et l'y retenir, comme dans le cas des baïonnettes au fourreau (chapitre 4), ce qui libère les deux mains et permet, après la pause réglementaire, de poursuivre l'activité en cours. Une fois couverts correctement, les militaires placent leurs bras à leurs côtés, attendent de recevoir le commandement « **GARDE-À — VOUS** », puis exécutent les trois mouvements nécessaires comme dans le cas des baïonnettes au fourreau (chapitre 4).

35. Les officiers qui portent le sabre doivent recevoir l'ordre de rengainer le sabre avant de se découvrir et doivent dégainer au commandement « **GARDE-À — VOUS** », qui suit le commandement « **COUVREZ — VOUS** », et observer une pause réglementaire entre les mouvements.

SALUT À LA HALTE, SANS ARMES

36. Le salut se fait toujours de la main droite. Lorsqu'il est impossible de saluer de la main droite à cause d'une incapacité physique ou parce qu'on porte un objet, le salut se fait en tournant la tête et les yeux vers la droite ou la gauche ou en se tenant au garde-à-vous, selon le cas (voir aussi la section 2 du chapitre 1).

37. Au commandement « **EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS L'AVANT, ESCOUADE — UN** », les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le coude droit et ouvrir la paume de la main droite au moment où elle passe au niveau de l'épaule; et
- b. amener la main droite par le plus court chemin jusqu'au devant de la coiffure (figure 2-8), de telle sorte que :
 - (1) la paume de la main est dirigée vers le sol,
 - (2) le pouce et les doigts sont bien étendus et joints,
 - (3) le bout de l'index est en ligne avec l'extérieur du sourcil droit et touche la bordure de la coiffure ou la branche des lunettes, le cas échéant,
 - (4) la main, le poignet et l'avant-bras forment une ligne droite, à un angle de 45 degrés par rapport au bras,

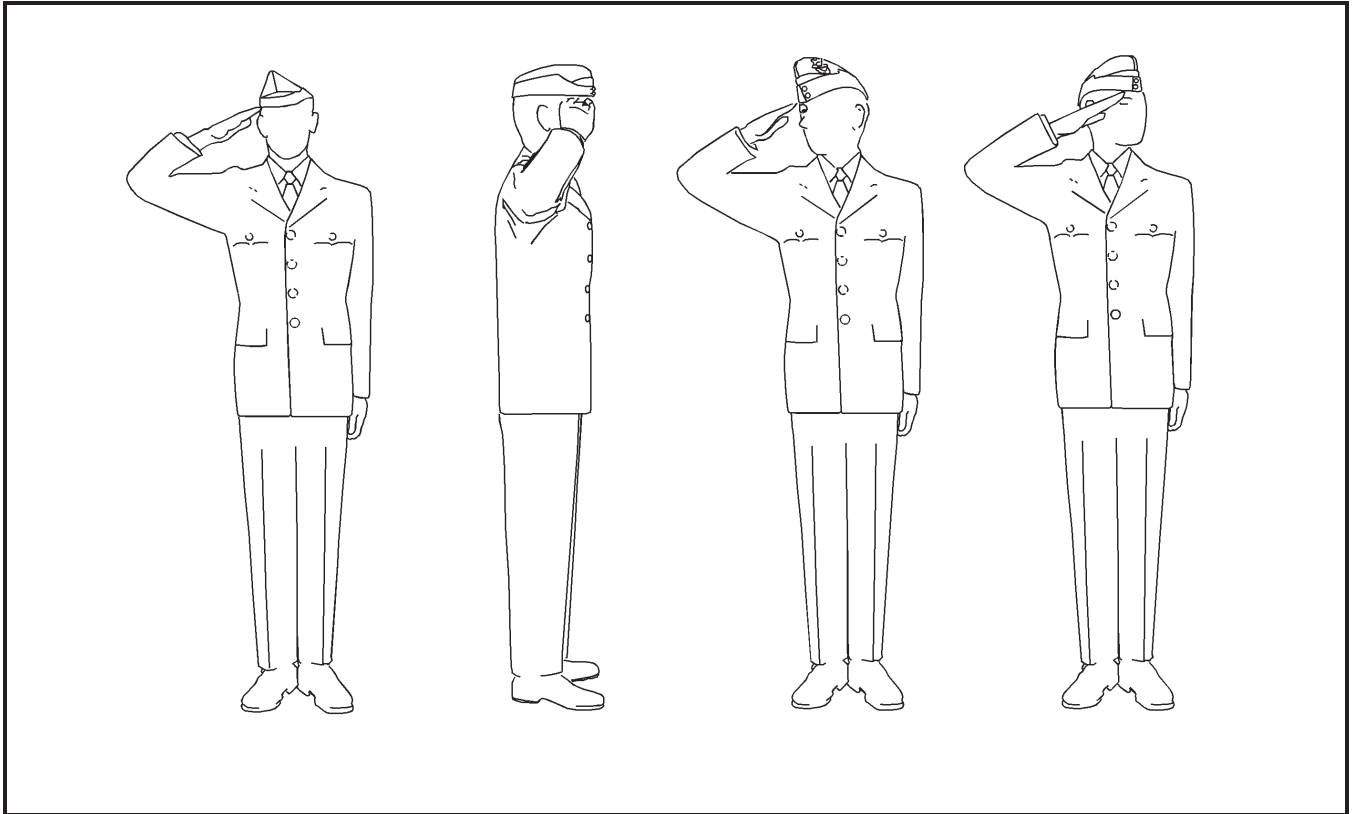


Figure 2-8 Saluting, at the Halt, without Arms
Figure 2-8 Salut à la halte sans armes

- (5) the elbow is in line with the shoulders, and
- (6) the upper arm is parallel to the ground.

38. On the command SQUAD – TWO, the hand is brought sharply to the position of attention by the shortest route, without slapping the thigh. The hand is closed after the forearm is lowered below shoulder level.

39. On the command TO THE FRONT – SALUTE, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

40. On the command TO THE RIGHT (LEFT) SALUTE BY NUMBERS, SQUAD – ONE, saluting shall be executed as detailed in paragraph 37, except that:

- a. the head and eyes shall be turned smartly to the right (left) as far as possible without straining;

- (5) le coude est en ligne avec les épaules, et
- (6) le bras est parallèle au sol.

38. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous par le plus court chemin, sans frapper la cuisse. La main est refermée alors que l'avant-bras est abaissé au-dessous du niveau de l'épaule.

39. Au commandement « SALUT VERS L'AVANT, SALU — EZ », les deux parties du mouvement sont combinées. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

40. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), ESCOUADE — UN », le salut se fait de la façon décrite au paragraphe 37, sauf que :

- a. on tourne vivement la tête et les yeux vers la droite (gauche) autant que possible sans effort excessif;

- b. when saluting to the left, the right hand, wrist and arm are brought further over to the left to the correct position in line with the outside edge of the right eyebrow; and
- c. when saluting to the right, the arm is moved to the rear, with the tip of the second finger remaining in line with the outside edge of the right eyebrow.

41. On the command SQUAD – TWO, the hand is brought sharply to the position of attention, and simultaneously the head and eyes are turned smartly to the front.

42. On the command TO THE RIGHT (LEFT) – SALUTE, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between movements.

43. When wearing headdress other than a cap with a peak, the second finger is 2 cm above and in line with the outer tip of the right eyebrow.

TURNING AND INCLINING AT THE HALT

44. Turns and inclines are made to change direction: right or left turns change direction by 90 degrees, about turns by 180 degrees, and right and left inclines by 45 degrees.

45. On the command RIGHT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall turn 90 degrees to the right by pivoting on the right heel and left toe and raising the left heel and right toe simultaneously. Both knees will be kept braced during the turn, arms at the sides and body erect. On the completion of the movement, the weight of the body is placed on the right foot and the left leg is braced with the heel off the ground as illustrated in Figure 2-9.

46. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the left knee, straighten it in double time and smartly place the left foot beside the right to assume the position of attention.

- b. lorsque le salut se fait vers la gauche, la main droite, le poignet et le bras sont amenés vers la gauche de façon à atteindre la bonne position en ligne avec l'extrémité du sourcil droit; et

- c. lorsque le salut se fait vers la droite, le bras est ramené vers l'arrière. Le bout de l'index demeure en ligne avec l'extrémité du sourcil droit.

41. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », la main est ramenée vivement à la position du garde-à-vous et, au même moment, la tête est tournée vivement vers l'avant.

42. Au commandement « SALUT VERS LA DROITE (GAUCHE), SALU – EZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

43. Lorsque les militaires portent une coiffure autre qu'une casquette, l'index doit être placé à 2 cm au-dessus et en ligne avec l'extrémité du sourcil droit.

FAÇON DE TOURNER ET D'OBLIQUER À LA HALTE

44. On tourne ou on oblique pour changer de direction : le changement de direction vers la droite ou vers la gauche implique un mouvement de 90 degrés, le demi-tour, un mouvement de 180 degrés et le mouvement oblique vers la droite ou vers la gauche, un mouvement de 45 degrés.

45. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, À DROITE TOURNEZ, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade tournent vers la droite à un angle de 90 degrés en pivotant sur le talon droit et la pointe du pied gauche, tout en soulevant le talon gauche et la pointe du pied droit. Il faut garder les genoux droits, les bras le long du corps et le corps droit. Une fois le mouvement terminé, le poids du corps repose sur le pied droit et la jambe gauche est tendue, le talon légèrement soulevé, comme l'illustre la figure 2-9.

46. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent fléchir le genou gauche, puis le redresser et placer le pied gauche à côté du pied droit en double temps de façon à revenir à la position du garde-à-vous.

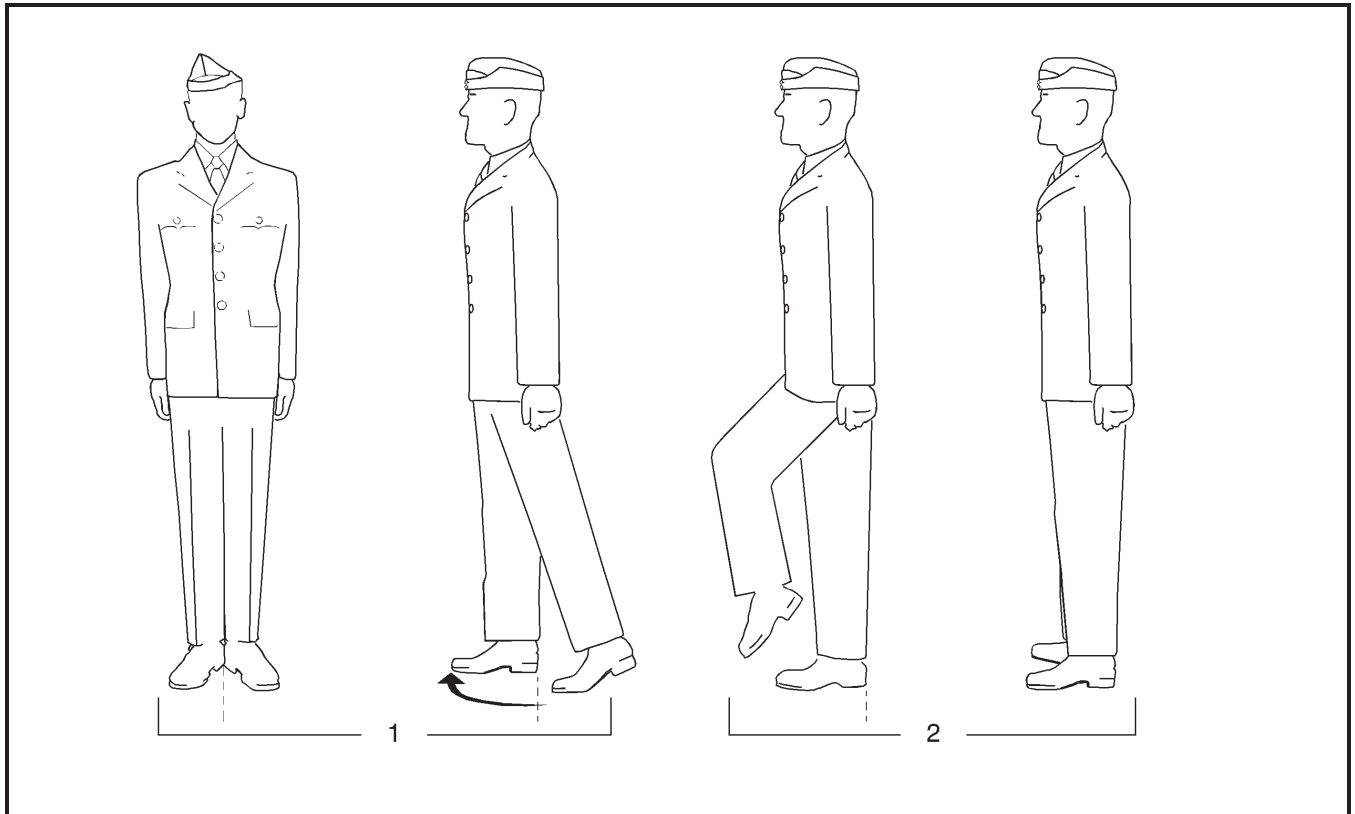


Figure 2-9 Right Turn
Figure 2-9 Façon de tourner à droite

47. On the command RIGHT – TURN, the two movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

48. On the command RIGHT IN – CLINE, the drill as described for a right turn is followed, but the turn is only made through 45 degrees.

49. On the command LEFT – TURN, the drill as described for the right turn is followed, except that the details of moving the feet and direction are reversed.

50. On the command LEFT IN – CLINE, the drill as described for a left turn is followed, but the turn is only made through 45 degrees.

51. On the command ABOUT – TURN, the drill as described for the right turn is followed, except that the pivot to the right is made through 180 degrees. Balance is maintained by bracing the legs and locking the thighs (Figure 2-10).

47. Au commandement « À DROITE TOUR — NEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

48. Au commandement « À DROITE, OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que la direction ne change que de 45 degrés.

49. Au commandement « À GAUCHE TOUR — NEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement des pieds et la direction sont inversés.

50. Au commandement « À GAUCHE OBLI — QUEZ », il faut exécuter les mêmes mouvements que lorsqu'il s'agit de tourner à gauche, sauf que la direction ne change que de 45 degrés.

51. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », il faut exécuter le même mouvement que lorsqu'il s'agit de tourner à droite, sauf que le mouvement de rotation vers la droite se continue jusqu'à 180 degrés. On maintient l'équilibre en raidissant les jambes et en serrant les cuisses (figure 2-10).

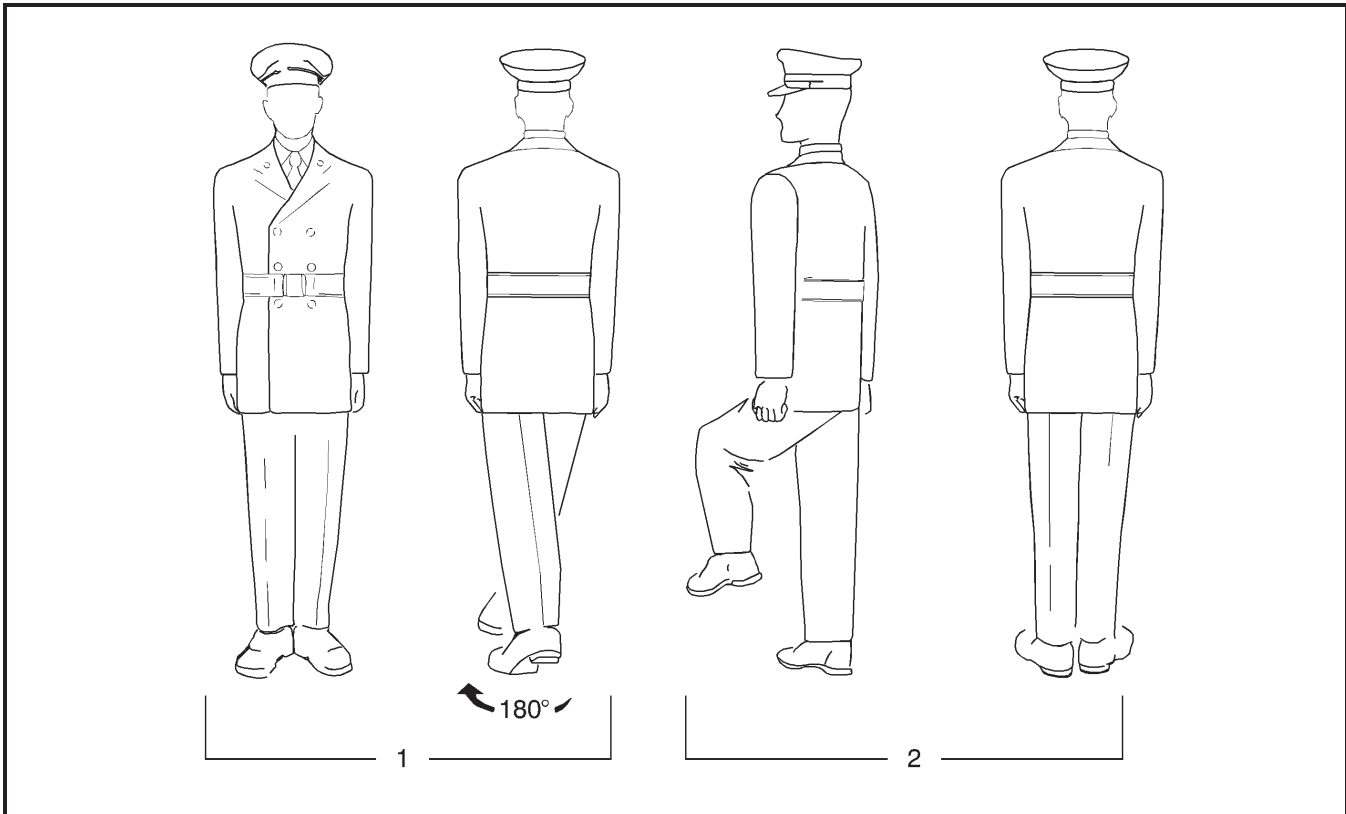


Figure 2-10 About Turn

Figure 2-10 Demi-tour

CLOSING TO THE RIGHT (LEFT)

52. Close march paces to the right (left) shall not be ordered when the distance required to move exceeds eight paces. When the distance is greater, the squad shall be turned and marched the required distance.

53. On the command ONE PACE RIGHT CLOSE MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

- a. bend the right knee, carry the foot to the right and place it smartly on the ground with the inside of the heels one side pace 25 cm apart;
- b. balance the weight of the body evenly on both feet; and
- c. keep the arms still at the sides.

FAÇON DE RESSERRER LES RANGS VERS LA DROITE (GAUCHE)

52. L'ordre de resserrer les rangs vers la droite (ou la gauche) ne doit pas être donné lorsque la distance à couvrir est de plus de huit pas. Si la distance à couvrir est plus grande, il faut donner à l'escouade l'ordre de tourner vers le flanc approprié et d'effectuer le nombre de pas nécessaires.

53. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA DROITE, MARCHÉ, ESCOUADE — UN » les membres de l'escouade doivent :

- a. fléchir le genou droit, déplacer le pied vers la droite et le poser vivement au sol, en laissant un pas de côté entre les talons (25 cm);
- b. répartir le poids du corps également sur les deux pieds; et
- c. garder les bras immobiles le long du corps.

54. On the command SQUAD – TWO, squad members shall shift the weight of the body to the right foot, bend the left knee and place the left foot smartly by the right to assume the position of attention.

55. On the command ONE PACE LEFT CLOSE MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, the drill as outlined above in paragraphs 53 and 54 is followed except that the details of moving the feet and the direction are reversed.

56. On the command ONE PACE RIGHT (LEFT) CLOSE – MARCH, the two movements are combined, observing the timing noted in paragraph 57.

57. The timings for the above movements are counted as follows:

- a. for one pace, “one-one”;
- b. for two paces, “one-one, pause, one-two”;
- c. for three paces, “one-one, pause, one-two, pause, one-three”; and
- d. etc.

CALLING THE ROLL

58. On the command ATTEN – TION, ANSWER TO YOUR NAME, STAND AT – EASE, each squad member shall come to attention as his name is called and answer in one of the following ways:

- a. “Sir” or “Ma’am” if the person calling the roll is an officer, chief warrant officer, master warrant officer;
- b. “Warrant” when the roll is called by a warrant officer;
- c. “Sergeant”, “Master Corporal” or “Corporal” or equivalent when the roll is called by a member holding these ranks; or
- d. “Present” if the person calling the roll is below the rank of Corporal.

54. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l’escouade doivent porter le poids du corps sur le pied droit, fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche pour revenir à la position du garde-à-vous.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA GAUCHE, MARCHÉ, ESCOUADE — UN », il faut exécuter les mouvements décrits aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus, sauf que les mouvements des pieds et la direction sont inversés.

56. Au commandement « UN PAS VERS LA DROITE (GAUCHE) — MARCHÉ », les deux mouvements sont combinés et on observe la cadence indiquée au paragraphe 57.

57. La cadence des mouvements indiqués ci-dessus est la suivante :

- a. déplacement d’un pas, « un-un »;
- b. déplacement de deux pas, « un-un, pause, un-deux »;
- c. déplacement de trois pas, « un-un, pause, un-deux, pause, un-trois »; et
- d. etc.

FAÇON DE FAIRE L’APPEL

58. Au commandement « GARDE-À-VOUS, RÉPONDEZ À L’APPEL, EN PLACE RE — POS », chacun des membres de l’escouade adopte la position du garde-à-vous à l’appel de son nom et répond :

- a. « Monsieur » ou « Madame », si c’est un officier, un adjudant-chef ou un adjudant-maître qui fait l’appel;
- b. « Adjudant », si c’est un adjudant qui fait l’appel;
- c. « Sergent », « Caporal-chef », « Caporal » ou l’équivalent, si c’est un militaire détenant ces grades qui fait l’appel; ou
- d. « Présent », si la personne qui fait l’appel est d’un grade inférieur à celui de caporal.

59. When the roll-call is supervised by a person senior in rank to the person calling the roll, each squad member shall answer to his name with the correct response for the rank of the supervisor.

60. When a senior is in the ranks and the roll is called by a junior with no senior rank supervising the roll-call, both shall use the other's rank title in calling and answering the name.

61. Each squad member shall stand at ease after answering his name.

NUMBERING

62. Numbering is used to:

- a. designate individuals in the squad; and
- b. determine the number of persons on parade.

63. On the command SQUAD – NUMBER, the front rank only shall count off from right to left, the right-hand member calling out ONE and the next, TWO, and so on. The head and eyes remain still. There is no pause between numbers.

64. Each individual in the centre and rear rank takes the number of the front rank individual being covered.

65. When an error in numbering occurs, the command AS YOU WERE, may be ordered followed by the last correct number called out. The squad member so designated repeats his number and the numbering drill continues. If the command AS YOU WERE, SQUAD – NUMBER is ordered, the squad will renumber from the beginning.

PROVING

66. Proving is used to identify the flank man when the squad is being divided into several groups. It may also be used by members of the squad to identify themselves. It may be necessary to number the squad prior to proving.

59. Lorsque l'appel est fait sous la surveillance d'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel, chacun des membres de l'escouade doit répondre en utilisant le grade du surveillant.

60. Lorsqu'une personne dont le grade est supérieur à celui de la personne qui fait l'appel se trouve dans les rangs et qu'aucune personne d'un grade supérieur ne surveille l'appel, chacun des deux doit utiliser le grade de l'autre lorsqu'il fait l'appel ou y répond.

61. Chacun des membres de l'escouade revient à la position en place repos après avoir répondu à l'appel.

NUMÉROTAGE

62. Le numérotage permet :

- a. de désigner un membre de l'escouade; et
- b. de déterminer le nombre de personnes présentes au rassemblement.

63. Au commandement « ESCOUADE NUMÉRO — TEZ », seuls les militaires du rang avant se numérotent les uns après les autres à partir de la droite, le premier militaire de droite répondant « UN », le suivant « DEUX » et ainsi de suite. Il faut garder la tête et les yeux immobiles. Aucune pause n'est observée.

64. Les militaires occupant le rang du centre et le rang arrière prennent le numéro de la personne qui est devant eux.

65. Si une erreur se produit, l'instructeur peut donner le commandement « AU TEMPS » et rappeler le dernier bon numéro. Le membre de l'escouade ainsi interpellé répète son numéro et le numérotage continue. Si l'instructeur donne le commandement « AU TEMPS, ESCOUADE NUMÉRO — TEZ » le numérotage recommence depuis le début.

IDENTIFICATION

66. L'identification sert à désigner l'homme de flanc lorsque l'escouade est divisée en plusieurs groupes. Elle peut également permettre aux membres de l'escouade de s'identifier eux-mêmes. Il peut être nécessaire de procéder au numérotage de l'escouade avant de faire l'identification.

67. On the command NUMBERS __, __, __ – PROVE, the members designated raise their left forearm parallel to the ground, keeping their left elbow close to the body and the hand closed as for the position of attention.

68. On the command ATTEN – TION, the members who proved adopt the position of attention.

PACES FORWARD AND TO THE REAR

69. When taking paces forward and to the rear:

- a. the cadence shall be in quick time;
- b. the length of each step shall be one half pace (35 cm); and
- c. the arms shall be kept still at the sides.

70. A group shall not be moved forward or back more than three paces by this method. When the distance is greater the squad will be marched the required distance.

71. On the command ONE PACE FORWARD MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

- a. shoot the left foot forward one half pace, forcing the weight forward on the left foot, with the right heel raised; and
- b. keep the arms still at the sides.

72. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the right knee, straighten it in double time, place the right foot smartly on the ground beside the left and assume the position of attention.

73. On the command ONE PACE FORWARD – MARCH, the movements are combined, observing the timing noted in paragraph 77.

74. On the command ONE PACE STEP BACK MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, squad members shall:

67. Au commandement « NUMÉROS __, __, __, VÉRIFICA — TION », les militaires désignés lèvent l'avant-bras gauche de façon à ce qu'il soit parallèle au sol, en gardant le coude gauche près du corps et la main fermée comme à la position du garde-à-vous.

68. Au commandement « GARDE-À — VOUS », les militaires qui se sont identifiés reprennent la position du garde-à-vous.

PAS VERS L'AVANT ET PAS VERS L'ARRIÈRE

69. Lorsque les militaires se déplacent de quelques pas vers l'avant ou vers l'arrière :

- a. le mouvement se fait au pas cadencé;
- b. chaque déplacement doit correspondre à la longueur d'un demi-pas (35 cm); et
- c. les bras restent immobiles le long du corps.

70. Cette manœuvre ne doit pas être utilisée pour faire déplacer les troupes de plus de trois pas vers l'avant ou vers l'arrière. Lorsque la distance est de plus de trois pas, l'escouade doit se déplacer au pas de marche.

71. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'AVANT, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. avancer le pied gauche et faire un demi-pas en appuyant le poids du corps sur le pied gauche et en soulevant le talon droit; et
- b. garder les bras immobiles le long du corps.

72. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent vivement, ramenant le pied droit rapidement à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

73. Au commandement « UN PAS VERS L'AVANT — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

74. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS L'ARRIÈRE, MARCHE, ESCOUADE — UN », les membres de l'escouade doivent :

- a. shoot the left foot to the rear one half pace with the weight forward on the right foot and the left heel raised; and
- b. keep the arms still at the sides.

75. On the command SQUAD – TWO, squad members shall bend the right knee, straighten it in double time, place the right foot smartly on the ground beside the left, and assume the position of attention.

76. On the command ONE PACE(S) STEP BACK – MARCH, the two movements are combined, observing the timing noted in paragraph 77.

77. The timings for the above movements are counted as follows:

- a. for one pace, “one-two”;
- b. for two paces, “one, one-two”; and
- c. for three paces, “one, one, one-two”.

78. On the command TWO PACES FORWARD (STEP BACK) – MARCH, the movement shall be carried out as detailed above, except that the left foot shall be brought in to the right to assume the position of attention.

DRESSING A SQUAD

79. On the command RIGHT DRESS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. the right-hand individual of the front rank stands fast; and
- b. the remainder take a half pace forward by shooting the left foot forward, bending the right knee and adopting the position of attention.

80. On the command SQUAD – TWO:

- a. the right file stands fast;
- b. the remainder turns head and eyes to the right as far as possible without straining; and

- a. déplacer vivement le pied gauche vers l'arrière et faire un demi-pas en appuyant le poids du corps sur le pied droit et en soulevant le talon gauche; et
- b. garder les bras immobiles le long du corps.

75. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade fléchissent le genou droit, puis le redressent vivement, ramenant rapidement le pied droit à côté du pied gauche, et reprennent la position du garde-à-vous.

76. Au commandement « UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHE », les deux mouvements sont combinés et la manœuvre est exécutée selon la cadence indiquée au paragraphe 77.

77. La cadence des mouvements ci-dessus est la suivante :

- a. déplacement d'un pas, « un-deux »;
- b. déplacement de deux pas, « un, un-deux »; et
- c. déplacement de trois pas, « un, un, un-deux ».

78. Au commandement « DEUX PAS VERS L'AVANT (L'ARRIÈRE) — MARCHE », le mouvement devra être exécuté de la façon indiquée ci-dessus, sauf que le pied gauche doit être rapproché du pied droit de façon à adopter de nouveau la position du garde-à-vous.

ALIGNEMENT D'UNE ESCOUADE

79. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, PAR LA DROITE, ALIGNEZ, ESCOUADE — UN » :

- a. la personne à l'extrême droite du rang avant reste immobile; et
- b. les autres font un demi-pas vers l'avant en avançant le pied gauche et en fléchissant le genou droit, et reviennent à la position du garde-à-vous.

80. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. la file de droite reste immobile;
- b. les autres tournent la tête et les yeux vers la droite, autant que possible sans faire d'effort excessif; et

- c. simultaneously, the front rank, except the right-hand individual, shoots the right arm its full extent behind the shoulder of the one on the right. The hand is closed as in the position of attention, back of the hand uppermost and arm parallel to the ground.

- c. en même temps, les militaires occupant le rang avant, sauf la personne à l'extrême droite, étendent le bras droit à pleine extension à la hauteur de l'épaule, derrière le voisin de droite, la main fermée comme à la position du garde-à-vous, le dos de la main vers le haut et le bras parallèle au sol.

81. On the command SQUAD – THREE:

81. Au commandement « ESCOUADE — TROIS » :

- a. the right-hand individual of the front rank stands fast; and
- b. the remainder takes up correct alignment, distance and covering by taking short, quick paces until they are in the correct position. Movement starts with the left foot (see Figure 2-11).

- a. la personne à l'extrême droite du rang avant reste immobile; et
- b. les autres s'alignent sur la personne à l'extrême droite et sur celle du rang d'en avant et adoptent la bonne distance en faisant de petits pas rapides jusqu'à ce qu'ils soient dans la bonne position. Il faut commencer le mouvement du pied gauche (voir figure 2-11).

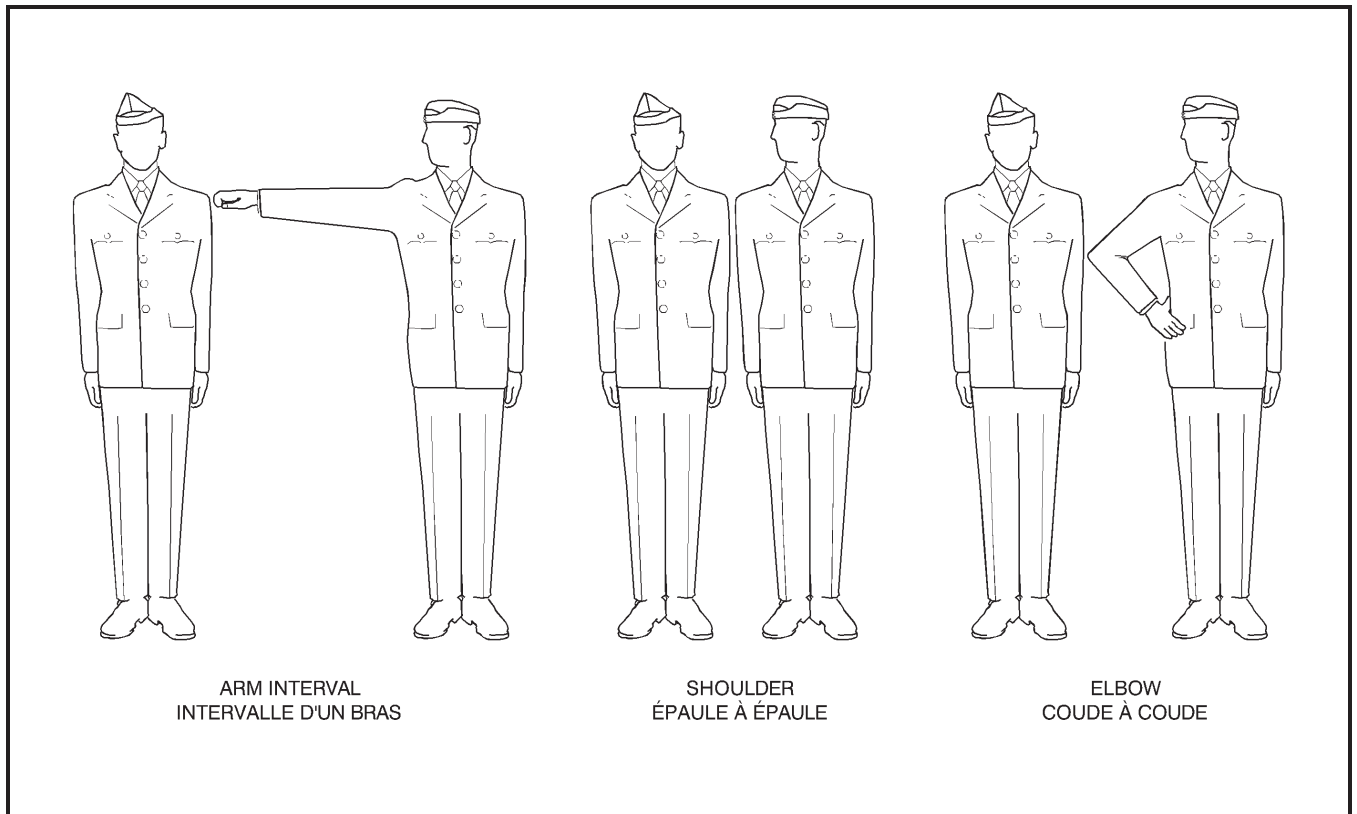


Figure 2-11 Dressing a Squad
 Figure 2-11 Alignement d'une escouade

82. As a guide to taking up correct alignment, each member of the squad except those in the right file moves to a position from which the lower portion of the face of the second person to the right can just be seen. Correct covering is taken up by glancing to the front without moving the head. The interval is correct when the closed hand is touching the left shoulder of the person on the right.

83. On the command RIGHT – DRESS, the three movements are combined. The standard pause shall be observed between the movements.

84. On the command EYES – FRONT, squad members shall snap the head and eyes to the front and cut the right arm smartly to the rear of the individual on the right and to the position of attention without slapping the thigh.

85. On the command SHOULDER DRESSING, RIGHT – DRESS, dressing is carried out as for the right dress, except that the arms are not raised and dressing is taken up without arm's length interval. Enough lateral space is left between the shoulders of each person in the rank to manipulate weapons.

86. On the command ELBOW DRESSING, RIGHT – DRESS, dressing is carried out as for the right dress except:

- a. the right hand is placed on the hip or belt as applicable;
- b. fingers closed, pointed down and extended forward;
- c. thumbs to the rear; and
- d. the point of the elbow forced forward and touching the individual's arm on the right.

87. When dressing by the left, the same drill is followed except the head and eyes are turned left and the left arm is raised. The left-hand individual stands fast, looks to the front, and those in the file behind adopt the appropriate distance between ranks.

82. Pour bien s'aligner, chaque membre de l'escouade, sauf la personne à l'extrême droite, se place de telle sorte qu'il ne voie que la partie inférieure du visage de la deuxième personne à sa droite. Il faut couvrir la personne d'en avant en jetant un coup d'œil vers l'avant sans remuer la tête. La distance est correcte lorsque la main refermée touche l'épaule gauche de la personne à sa droite.

83. Au commandement « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ », les trois mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les mouvements.

84. Au commandement « FIXE », les membres de l'escouade ramènent vivement la tête et les yeux vers l'avant et ramènent rapidement le bras droit à la position du garde-à-vous sans frapper la cuisse.

85. Au commandement « PAR LA DROITE, ÉPAULE À ÉPAULE, ALI — GNEZ », l'alignement se fait comme pour l'alignement par la droite, sauf que le bras n'est pas élevé et que l'alignement se fait sans laisser une grande distance. Il ne faut laisser entre les épaules de chaque personne que l'espace suffisant permettant le maniement des armes.

86. Au commandement « PAR LA DROITE, COUDE À COUDE, ALI — GNEZ », il faut procéder comme l'alignement par la droite, mais :

- a. placer la main droite sur la hanche ou la ceinture;
- b. garder les doigts fermés, pointés vers le sol et tendus;
- c. placer le pouce en arrière; et
- d. toucher avec la pointe du coude le bras de la personne placée à sa droite.

87. Lorsque l'alignement se fait par la gauche, la manœuvre est la même que pour l'alignement par la droite, sauf que la tête et les yeux sont tournés vers la gauche et que le bras gauche est élevé. La personne à l'extrême gauche reste immobile, les yeux fixés vers l'avant, et les personnes en file derrière laissent la distance appropriée entre les rangs.

88. Dressing may be ordered by the centre when required if more than one squad is on parade in line or mass. The command is INWARD – DRESS and flanking squads shall dress by their left or right as appropriate.

89. When a squad is formed with only one person in the blank file, that individual shall dress with the front rank when the squad is advancing and with the rear rank when the squad is retiring. When the squad is moving to a flank, the individual shall dress with the directing flank.

90. When bearing arms, dressing is completed by raising the left arm rather than the right arm.

OPEN ORDER MARCH

91. The open order is executed as follows:

- a. the front rank shall move forward three half paces, the rear rank shall step back three half paces and the centre rank shall stand fast;
- b. the cadence shall be in quick time; and
- c. the arms shall be kept still at the sides.

92. On the command OPEN ORDER – MARCH, the movements will be executed as for three check paces forward and to the rear, the final movement being executed by bending the right knee, straightening it in double time and placing the right foot smartly on the ground by the left and assuming the position of attention.

93. The timing for the movements is counted as one, one, one-two.

94. When formed in two ranks, the front rank stands fast and the rear rank steps back three half paces (see figures 2-12 and 2-13).

CLOSE ORDER MARCH

95. On the command CLOSE ORDER – MARCH, the squad shall reverse the movements in paragraphs 91 to 94.

88. Il est possible d'aligner, au besoin, les militaires en partant du centre lorsque plusieurs escouades sont rassemblées en formation en ligne ou en masse. Le commandement donné alors est le suivant : « PAR LE CENTRE, ALI — GNEZ », et les escouades de flanc doivent s'aligner à partir de la gauche ou de la droite, selon le cas.

89. Quand une escouade est formée et que la file creuse ne comprend qu'une seule personne, celle-ci s'aligne sur le rang avant lorsque l'escouade se déplace vers l'avant et sur le rang arrière lorsque l'escouade se déplace vers l'arrière. Lorsque l'escouade se déplace sur un flanc, la personne doit s'aligner sur le flanc de direction.

90. Lorsque les militaires portent des armes, l'alignement se fait en élevant le bras gauche plutôt que le bras droit.

FAÇON D'OUVRIER LES RANGS

91. La façon d'ouvrir les rangs est la suivante :

- a. le rang avant avance de trois demi-pas, tandis que le rang arrière recule de trois demi-pas et que le rang du centre reste immobile;
- b. la cadence observée est celle du pas cadencé; et
- c. les bras restent immobiles le long du corps.

92. Au commandement « OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ », il faut exécuter la manœuvre comme pour le mouvement trois demi-pas vers l'avant ou vers l'arrière, le dernier mouvement consistant à fléchir le genou droit et à le redresser à la cadence du pas gymnastique, et le ramener vivement au sol, près du pied gauche pour revenir à la position du garde-à-vous.

93. La cadence appropriée s'obtient en comptant « un, un, un-deux ».

94. Lorsque l'escouade est sur deux rangs, le rang avant reste immobile et le rang arrière recule de trois demi-pas (voir les figures 2-12 et 2-13).

FAÇON DE FERMER LES RANGS

95. Au commandement « FERMEZ LES RANGS — MARCHÉ », l'escouade exécute la manœuvre décrite aux paragraphes 91 à 94, mais en inversant l'ordre.

ORDERING A SQUAD ON PARADE

96. Prior to being fallen in on parade, the squad shall form itself up in three ranks at the edge of the parade ground and stand at ease. When the squad is formed up, the instructor may detail one person to act as marker, the marker shall then take up the position of the right-hand person of the front rank and stand at ease. If the instructor does not detail a marker, the right-hand person shall assume this duty. The instructor shall then proceed onto the parade ground and halt three paces in front of where he wishes the marker to fall in.

97. On the command **MARKER**, the person detailed as marker shall:

- a. come to attention and observe the standard pause;
- b. march in quick time to a position three paces in front of, and facing the instructor and halt; and
- c. remain at attention.

RASSEMBLEMENT D'UNE ESCOUADE

96. Les membres de l'escouade doivent se former sur trois rangs, à la position en place repos, en bordure du terrain d'exercice, avant le rassemblement. Lorsque l'escouade est formée, l'instructeur peut désigner une personne qui doit agir comme guide; celui-ci doit alors prendre position à l'extrême droite du rang avant et adopter la position en place repos. Si l'instructeur ne désigne pas de guide, la personne qui se trouve à l'extrême droite du rang avant doit remplir cette fonction. L'instructeur doit alors se diriger vers le terrain de rassemblement et s'arrêter à trois pas devant l'endroit où il désire que le guide prenne position.

97. Au commandement « **GUIDE** », la personne désignée comme guide doit :

- a. adopter la position du garde-à-vous et observer la pause réglementaire;
- b. s'avancer au pas cadencé vers l'instructeur et s'arrêter en face, à trois pas de lui; et
- c. rester au garde-à-vous.

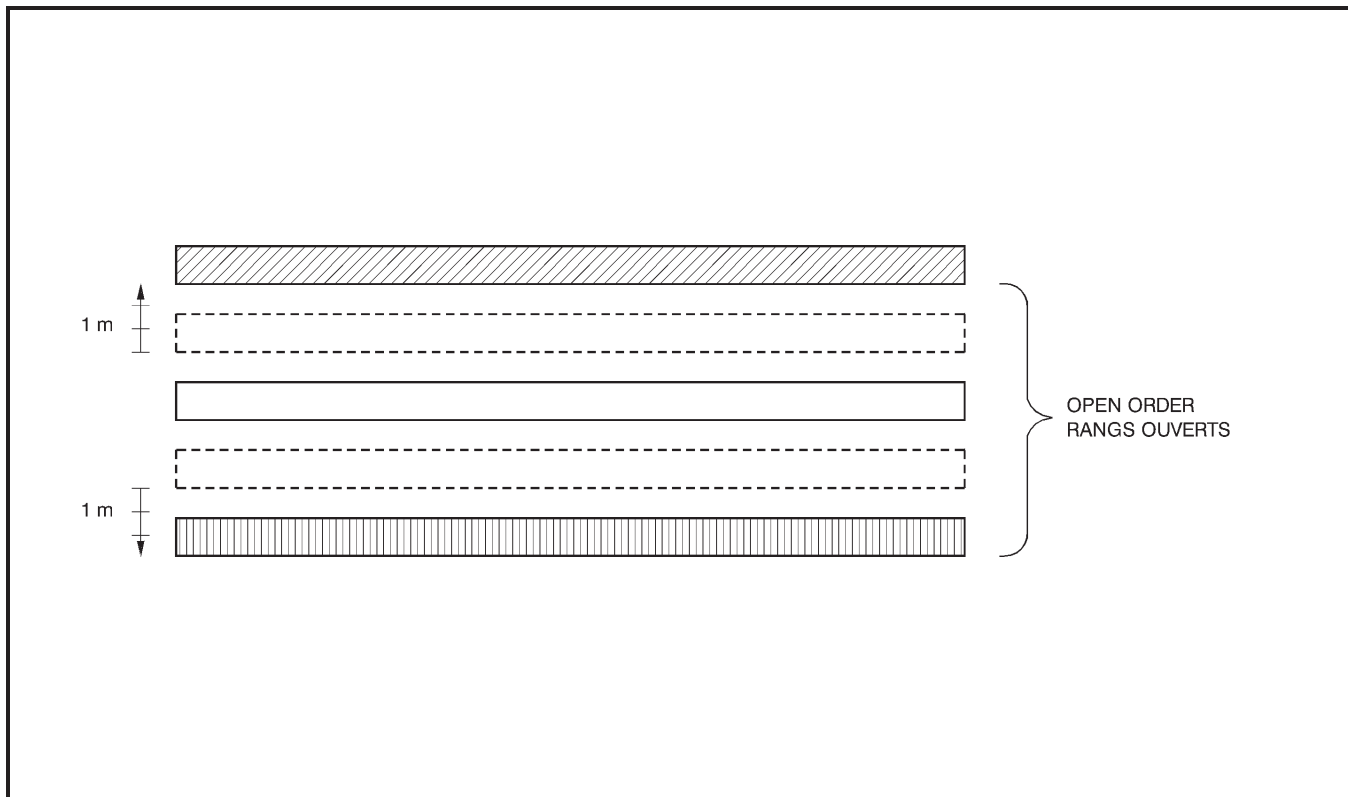


Figure 2-12 Open Order – March (Three Ranks)
 Figure 2-12 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur trois rangs)

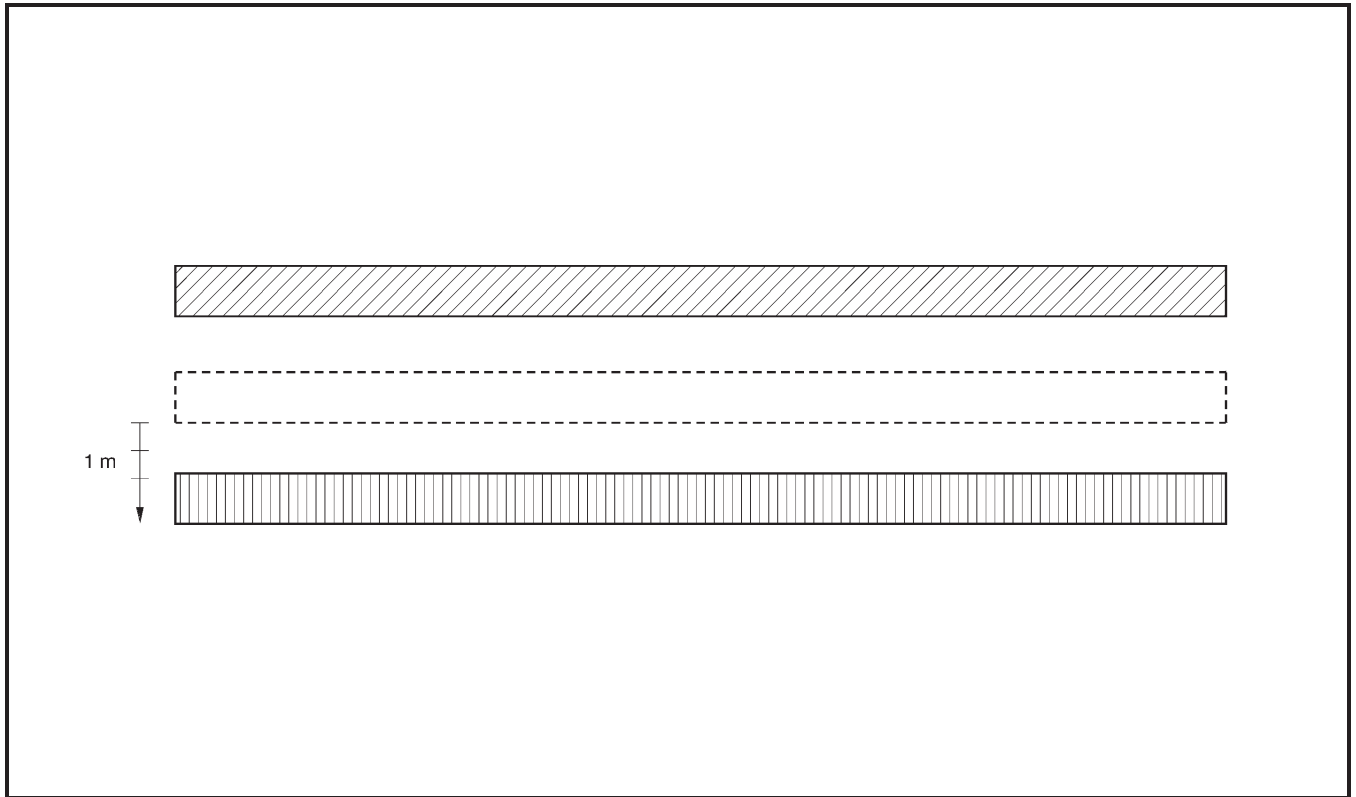


Figure 2-13 Open Order – March (Two Ranks)

Figure 2-13 Façon d'ouvrir les rangs (escouade sur deux rangs)

98. The instructor then turns right and marches to a position three paces in front and centre of where the squad will fall in.

98. L'instructeur se tourne alors vers la droite et se place à trois pas au centre de l'endroit devant lequel l'escouade doit se rassembler.

99. On the command FALL – IN, squad members shall:

99. Au commandement « RASSEMBLEMENT — MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent :

- a. come to attention;
- b. observe the standard pause;
- c. march onto the parade ground, and halt on the left of and covering off the marker; and
- d. remain at attention.

- a. adopter la position du garde-à-vous;
- b. observer la pause réglementaire;
- c. s'avancer jusqu'au terrain de rassemblement et s'arrêter à la gauche du guide, en ligne avec celui-ci; et
- d. rester au garde-à-vous.

100. The instructor shall then proceed as required, e.g., OPEN ORDER – MARCH; RIGHT – DRESS; EYES – FRONT; and STAND AT – EASE.

100. L'instructeur devra alors donner les commandements appropriés, par exemple, « OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ »; « PAR LA DROITE, ALI — GNEZ »; « FIXE »; et « EN PLACE, RE — POS ».

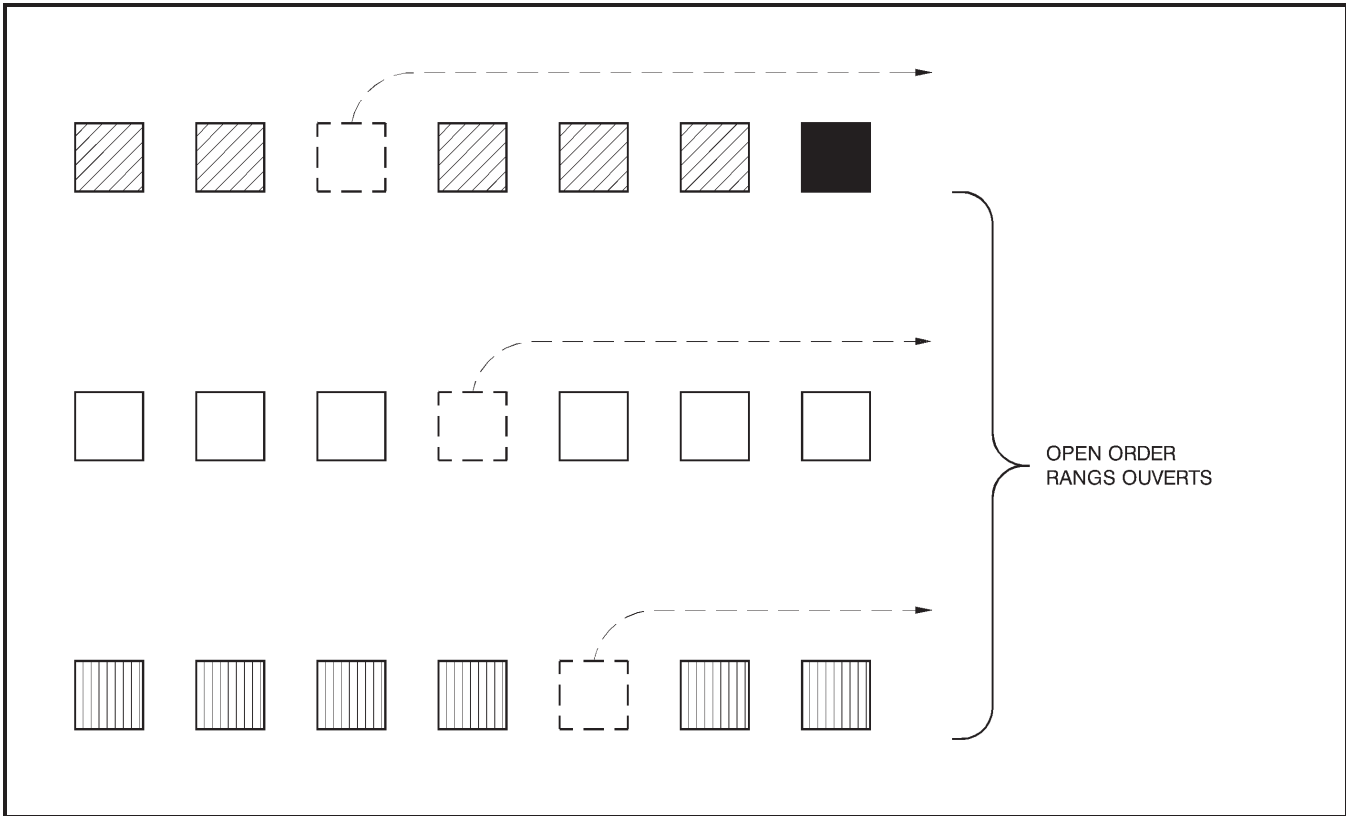


Figure 2-14 Falling out of Individuals
 Figure 2-14 Façon de quitter les rangs

DISMISSING A SQUAD

101. The command DIS – MISS signifies the end of a parade, period of instruction, etc. The squad shall be in line and at attention when dismissed.

102. On the command DIS – MISS, squad members shall:

- a. turn right;
- b. observe the standard pause;
- c. salute, if an officer is on parade;
- d. observe the standard pause; and
- e. march off independently, in quick time, from the place of parade.

FAÇON DE ROMPRE LES RANGS

101. Le commandement « ROM — PEZ » signifie la fin d'un rassemblement, d'une période d'instruction, etc. L'escouade doit être en ligne, à la position du garde-à-vous, lorsque l'ordre de rompre les rangs est donné.

102. Au commandement « ROM — PEZ », les membres de l'escouade doivent :

- a. tourner vers la droite;
- b. observer la pause réglementaire;
- c. saluer si un officier prend part au rassemblement;
- d. observer la pause réglementaire; et
- e. quitter le terrain de rassemblement, indépendamment, au pas cadencé.

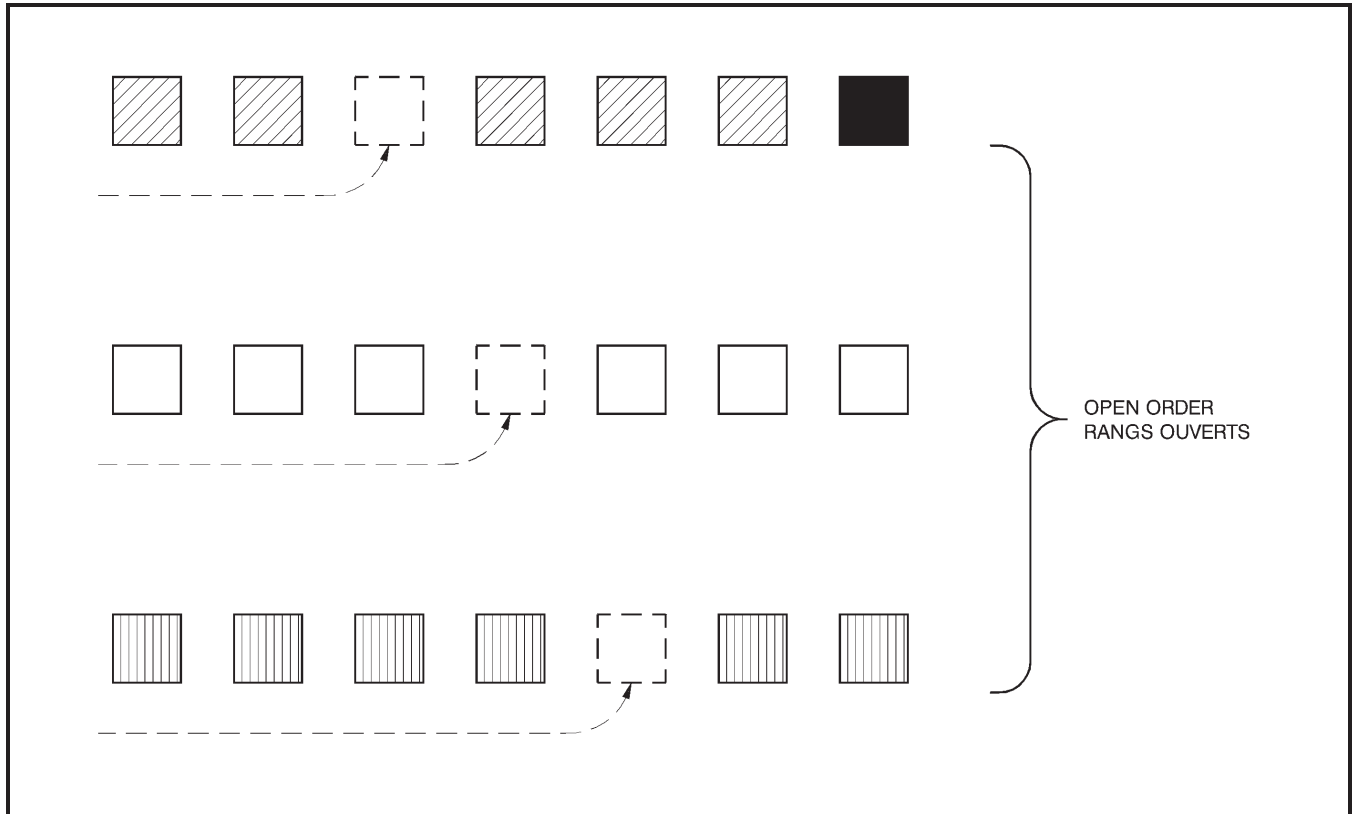


Figure 2-15 Falling in of Individuals
Figure 2-15 Façon de rejoindre les rangs

FALLING OUT OF RANKS

103. The squad shall be at the open order when it is required to fall individuals out.

104. The command FALL – OUT shall be used when an individual is called out of the squad.

105. On the command FALL – OUT, the person ordered shall come to attention, and, after a standard pause, march, wheeling immediately, to the right flank of his rank and then proceed in the required direction, ensuring that he does not proceed in front of or with the ranks of another sub-unit (see Figure 2-14).

FALLING INDIVIDUALS IN

106. On the command FALL – IN, the individual ordered marches to the left rank of the squad and returns to his position by marching in rear of his rank, wheeling into his original position and halting. The individual shall pick up his dressing and either remain at attention or stand at ease as required (see Figure 2-15).

FAÇON DE QUITTER LES RANGS

103. Les rangs de l'escouade doivent être ouverts lorsque ses membres doivent quitter les rangs.

104. Le commandement « ROMPEZ LES — RANGS » est donné lorsqu'une personne doit quitter l'escouade.

105. Au commandement « ROMPEZ LES — RANGS », la personne désignée doit adopter la position du garde-à-vous, observer la pause réglementaire, partir, pivotant immédiatement, et se rendre jusqu'au flanc droit de l'escouade en passant devant le rang qu'elle occupe et se diriger dans la direction voulue (voir figure 2-14).

FAÇON DE REJOINDRE LES RANGS

106. Au commandement « REJOIGNEZ LES — RANGS », la personne désignée se rend jusqu'au flanc gauche de l'escouade et reprend sa position en passant derrière le rang qu'elle occupait, converge vers sa position et s'arrête. Elle s'aligne et reste au garde-à-vous ou encore adopte la position en place repos, selon le cas (voir figure 2-15).

SIZING IN THREE RANKS

107. A squad is sized to align individual member's heights for aesthetic balance and give the best general impression to a spectator.

108. On the command **TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN THREE RANKS – SIZE**, the squad shall turn right, observe the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in three ranks, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

109. The instructor shall give the commands **OPEN ORDER – MARCH**; and **SQUAD – NUMBER**.

110. On the command **EVEN NUMBERS ONE PACE STEP BACK – MARCH**, the even numbers shall step back one half pace.

111. On the command **NUMBER ONES STAND FAST; ODD NUMBERS RIGHT, EVEN NUMBERS LEFT – TURN**, the squad shall act as ordered.

112. On the command **REFORM THREES, QUICK – MARCH** (Figure 2-16):

- a. The right file shall stand fast.
- b. The remainder of the odd numbers shall march forward and form up on the left of the number one of each rank.
- c. The even numbers of each rank shall wheel around to the right and follow the odd numbers of their respective rank.
- d. When each member arrives in his new position, he shall halt at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR TROIS RANGS

107. Les membres de l'escouade sont alignés selon leur taille à des fins d'équilibre esthétique et pour donner au spectateur la meilleure impression possible.

108. Au commandement « **LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR TROIS RANGS, ALI — GNEZ** », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, en trois rangs, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

109. L'instructeur doit donner les commandements suivants : « **OUVREZ LES RANGS — MARCHÉ** »; et « **ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ** ».

110. Au commandement « **LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHÉ** », les membres de l'escouade dont le numéro est pair font un demi-pas vers l'arrière.

111. Au commandement « **LES NUMÉROS UN, IMMOBILES, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ** », les membres de l'escouade exécutent la manœuvre demandée.

112. Au commandement « **REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** » (figure 2-16) :

- a. La file de droite reste immobile.
- b. Les autres membres de l'escouade dont les numéros sont impairs avancent et se forment à la gauche des numéros un de chaque rang.
- c. Les autres personnes dont les numéros sont pairs doivent pivoter vers la droite et suivre les personnes de leur rang respectif dont les numéros sont impairs.
- d. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

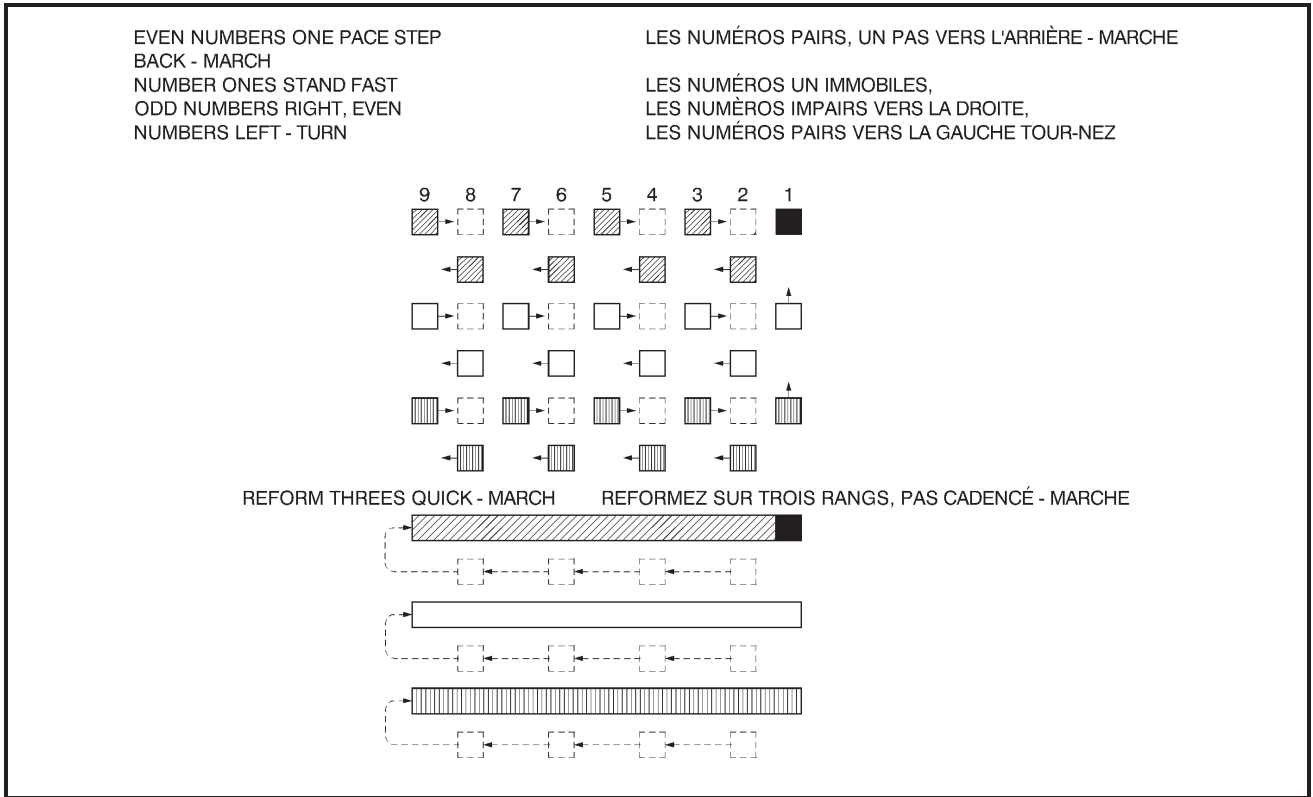


Figure 2-16 Sizing in Three Ranks
 Figure 2-16 Aligement selon la taille sur trois rangs

SIZING IN TWO RANKS AND REFORMING THREES

113. On the command **TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN TWO RANKS – SIZE**, the squad shall turn right, observe the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in two ranks, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

114. On the command **MARKER STAND FAST, FRONT RANK RIGHT, REAR RANK LEFT – TURN**, the ranks shall act as ordered.

115. On the command **REFORM THREES, QUICK – MARCH**, the squad reforms three ranks as follows:

- a. The marker remains the right-hand person of the front rank.

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR DEUX RANGS ET RETOUR SUR TROIS RANGS

113. Au commandement « **LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR DEUX RANGS, ALI — GNEZ** », les membres de l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, en deux rangs, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

114. Au commandement « **GUIDE, IMMOBILE, RANG AVANT VERS LA DROITE, RANG ARRIÈRE VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ** », les deux rangs exécutent la manœuvre demandée.

115. Au commandement « **REFORMEZ TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ** », l'escouade se reforme sur trois rangs comme suit :

- a. Le guide demeure à l'extrême droite au rang avant.

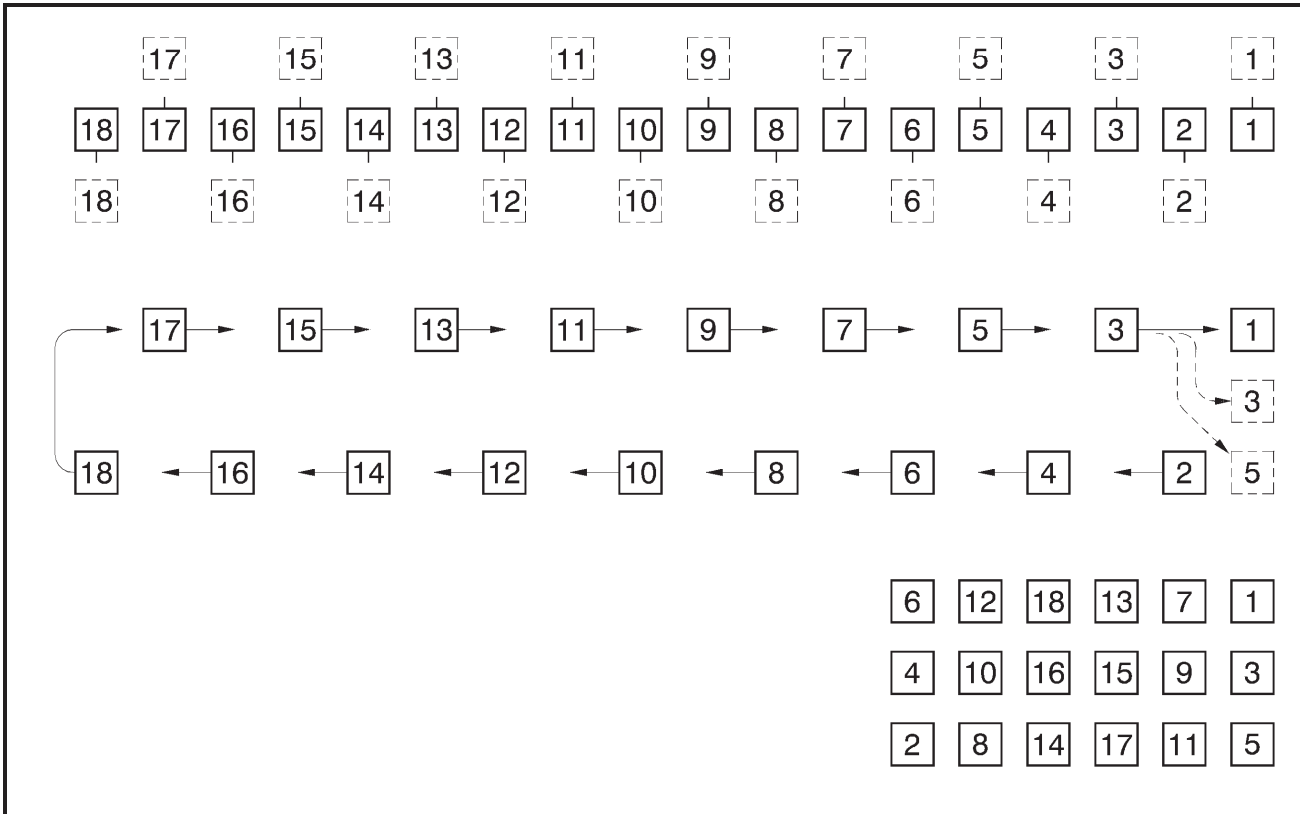


Figure 2-17 Sizing in Single Rank
 Figure 2-17 Alignement selon la taille sur un rang

- b. The second member of the front rank becomes the right-hand person of the centre rank.
 - c. The third member of the front rank becomes the right-hand person of the rear rank.
 - d. The rear rank wheels right following the front rank and as each member closes up towards his new position, he shall follow the procedure as detailed in subparagraphs a., b. and c.
 - e. When each member arrives in his new position, he shall halt at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.
- b. La deuxième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang du centre.
 - c. La troisième personne du rang avant devient la personne à l'extrême droite du rang arrière.
 - d. Le rang arrière pivote vers la droite, derrière le rang avant et, à mesure que chaque personne s'approche de sa nouvelle position, elle doit exécuter les manœuvres décrites aux sous-paragraphes a., b. et c.
 - e. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire, tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

SIZING IN SINGLE RANK AND REFORMING THREES

116. On the command TALLEST ON THE RIGHT, SHORTEST ON THE LEFT, IN A SINGLE RANK – SIZE, the squad shall turn right, observe

ALIGNEMENT EN ORDRE DE GRANDEUR SUR UN RANG ET RETOUR SUR TROIS RANGS

116. Au commandement « LES PLUS GRANDS À DROITE, LES PLUS PETITS À GAUCHE, SUR UN SEUL RANG, ALI — GNEZ », les membres de

the standard pause, then arrange themselves according to height, with tallest on the right and shortest on the left in one single rank, shoulder to shoulder dressing and covering off front to rear.

117. On the command SQUAD – NUMBER, the squad shall act as ordered.

118. On the command ODD NUMBERS ONE PACE FORWARD, EVEN NUMBERS ONE PACE STEP BACK – MARCH, the squad shall act as ordered.

119. On the command NUMBER ONE STAND FAST, ODD NUMBERS RIGHT, EVEN NUMBERS LEFT – TURN, the squad shall act as ordered.

120. On the command REFORM THREES, QUICK – MARCH, the squad reforms three ranks (Figure 2-17) as follows:

- a. Number one remains the right-hand person of the front rank.
- b. Number three becomes the right-hand person in the centre rank.
- c. Number five becomes the right-hand person in the rear rank, and so on.
- d. When each person arrives in his new position, he shall halt, at arm's-length interval, observe the standard pause, turn left and remain at attention.

FORMING TWO RANKS FROM THREE

121. Prior to forming two ranks from three ranks, the squad shall be in close order, dressed at arm's length interval and numbered.

122. On the command FORM TWO RANKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE, the centre rank takes one pace left.

l'escouade doivent tourner vers la droite, observer la pause réglementaire, puis se placer par ordre de grandeur, les plus grands à droite et les plus petits à gauche, sur un seul rang, s'aligner épaule à épaule et en ligne avec les rangs avant.

117. Au commandement « ESCOUADE, NUMÉRO — TEZ », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

118. Au commandement « LES NUMÉROS IMPAIRS, UN PAS VERS L'AVANT, LES NUMÉROS PAIRS, UN PAS VERS L'ARRIÈRE — MARCHÉ », les membres de l'escouade exécutent l'ordre reçu.

119. Au commandement « NUMÉRO UN IMMOBILE, LES NUMÉROS IMPAIRS VERS LA DROITE, LES NUMÉROS PAIRS VERS LA GAUCHE TOUR — NEZ », les membres de l'escouade doivent exécuter la manœuvre demandée.

120. Au commandement « REFORMEZ SUR TROIS RANGS, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », les membres de l'escouade doivent se reformer sur trois rangs (figure 2-17) comme suit :

- a. Le numéro un est la personne à l'extrême droite du rang avant.
- b. Le numéro trois devient la personne à l'extrême droite du rang du centre.
- c. Le numéro cinq devient la personne à l'extrême droite du rang arrière, et ainsi de suite.
- d. En arrivant à sa nouvelle position, chaque membre de l'escouade doit s'arrêter en laissant une longueur de bras entre lui-même et son voisin, observer la pause réglementaire tourner à gauche et rester au garde-à-vous.

FORMATION SUR DEUX RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR TROIS RANGS

121. Avant d'adopter la formation sur deux rangs depuis la formation sur trois rangs, les rangs doivent être fermés et les membres de l'escouade, qui doivent se numéroter, doivent s'aligner en laissant la longueur d'un bras entre chacun.

122. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, FORMER DEUX RANGS, ESCOUADE — UN », le rang du centre fait un pas vers la gauche.

123. On the command SQUAD – TWO:

- a. The odd numbers of the centre rank take two half paces forward toward the front rank and assume the position of attention.
- b. The even numbers of the centre rank take two half paces to the rear into the rear rank and assume the position of attention.

124. On the command FORM TWO – RANKS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

125. After forming two ranks, the squad shall be dressed.

126. When there is a blank file, the left-hand person of the centre rank moves in the opposite direction to that indicated. An exception occurs in the case of a one-person blank file and an even numbered frontage. In this case, the left-hand person of the centre rank acts according to the standard rule.

REFORMING THREE RANKS FROM TWO

127. Prior to reforming three ranks, the squad shall be in close order.

128. On the command REFORM THREE RANKS BY NUMBERS, SQUAD – ONE:

- a. The original odd numbers of the centre rank take two half paces to the rear.
- b. The original even numbers of the centre rank take two half paces forward.

129. On the command SQUAD – TWO, the centre rank takes one half pace right close march.

130. On the command REFORM THREE – RANKS, the two movements are combined. A standard pause shall be observed between the movements.

123. Au commandement « ESCOUADE — DEUX » :

- a. Les numéros impairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'avant et adoptent la position du garde-à-vous.
- b. Les numéros pairs du rang du centre font deux demi-pas vers l'arrière et adoptent la position du garde-à-vous.

124. Au commandement « SUR DEUX RANGS, FOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

125. Après avoir formé deux rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

126. Lorsqu'il y a une file creuse, la personne à l'extrême gauche du rang du centre tourne dans la direction opposée à celle qui est indiquée. Il y a exception toutefois dans le cas où il existe une file creuse d'une seule personne et où le nombre de personnes qui constituent le front de l'escouade est un nombre pair. Dans ce cas, la personne à l'extrême gauche du rang du centre observe la règle en vigueur.

RETOUR À TROIS RANGS DEPUIS LA FORMATION SUR DEUX RANGS

127. Avant de reformer trois rangs, les membres de l'escouade doivent fermer les rangs.

128. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, REFORMEZ SUR TROIS RANGS, ESCOUADE — UN » :

- a. Les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres impairs font deux demi-pas vers l'arrière.
- b. Les personnes du rang du centre désignées antérieurement par des nombres pairs font deux demi-pas vers l'avant.

129. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », le rang du centre fait un demi-pas vers la droite.

130. Au commandement « SUR TROIS RANGS, REFOR — MEZ », les deux mouvements sont combinés. Il faut observer la pause réglementaire entre les deux mouvements.

131. After reforming three ranks the squad shall be dressed.

FORMING FOUR OR MORE RANKS

132. If required, squads may be formed into more than three ranks. For a single squad, this is most simply done when originally assembled. For more than one squad, a single multiple-ranked formation can be assembled by ordering squads together.

133. Common multiple-ranked formations are those with six, nine and twelve ranks.

134. The number of ranks formed shall normally be greater than the number of files.

131. Après avoir reformé trois rangs, les membres de l'escouade doivent s'aligner.

FORMATION SUR QUATRE RANGS OU PLUS

132. L'escouade peut, au besoin, être formée sur plus de trois rangs. Dans le cas d'une escouade unique, on peut procéder à une formation sur plus de trois rangs au moment du rassemblement. Dans le cas où il s'agit de plusieurs escouades, il est possible de rassembler une formation sur plusieurs rangs en donnant le commandement pertinent aux membres des escouades rassemblées.

133. On appelle habituellement formations sur plusieurs rangs ou sur rangs multiples toute formation comptant six, neuf ou douze rangs.

134. Le nombre de rangs formés doit normalement dépasser le nombre de files.

